

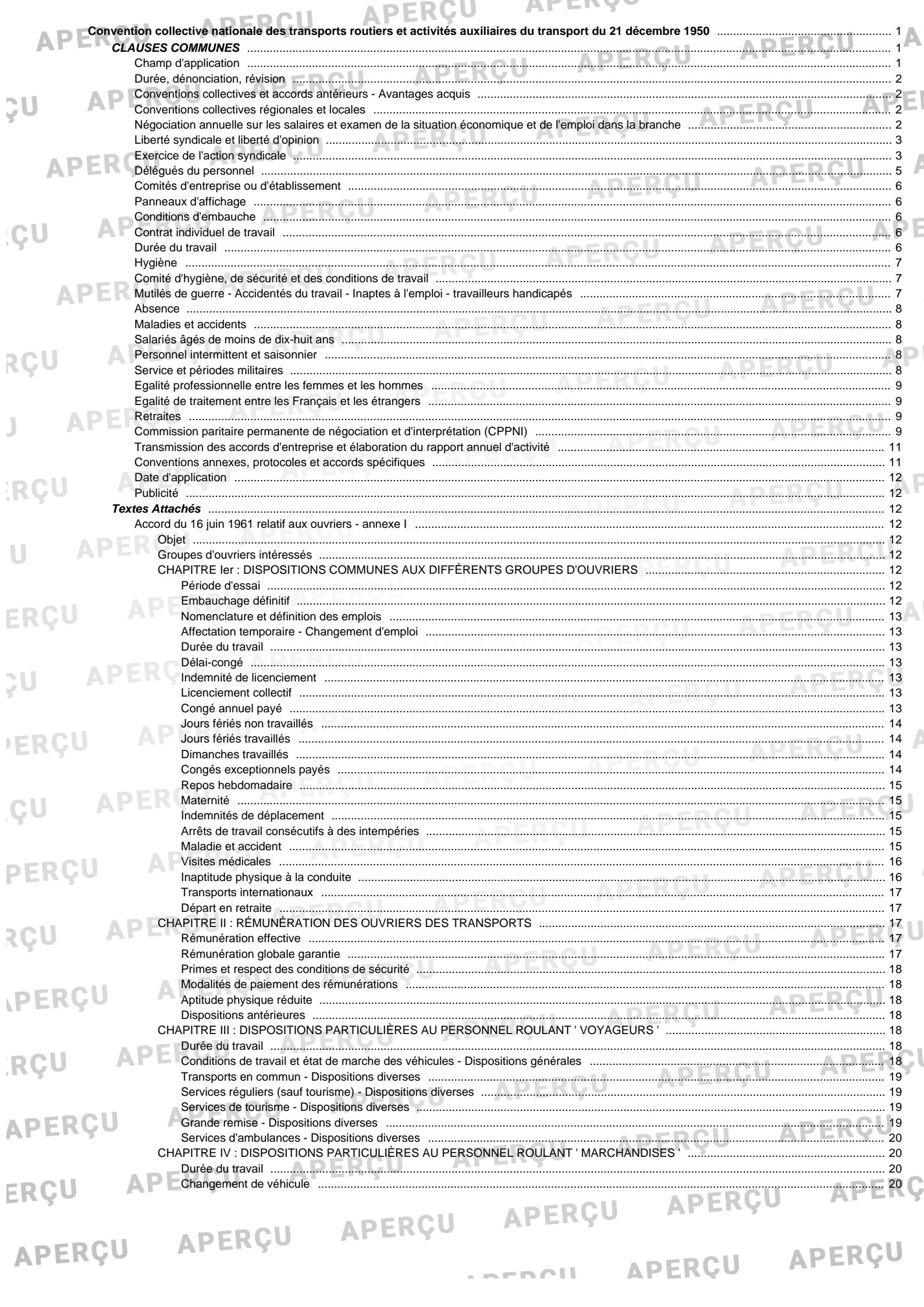
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
TRANSPORTS ROUTIERS ET ACTIVITÉS
AUXILIAIRES DU TRANSPORT DU 21 DÉCEMBRE
1950

IDCC 16

Brochure 3085

TEXTE INTÉGRAL

13/03/2023



Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950 1

CLAUSES COMMUNES 1

Champ d'application 1

Durée, dénonciation, révision 2

Conventions collectives et accords antérieurs - Avantages acquis 2

Conventions collectives régionales et locales 2

Négociation annuelle sur les salaires et examen de la situation économique et de l'emploi dans la branche 2

Liberté syndicale et liberté d'opinion 3

Exercice de l'action syndicale 3

Délégués du personnel 5

Comités d'entreprise ou d'établissement 6

Panneaux d'affichage 6

Conditions d'embauche 6

Contrat individuel de travail 6

Durée du travail 6

Hygiène 7

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail 7

Mutilés de guerre - Accidentés du travail - Inaptes à l'emploi - travailleurs handicapés 7

Absence 8

Maladies et accidents 8

Salariés âgés de moins de dix-huit ans 8

Personnel intermittent et saisonnier 8

Service et périodes militaires 8

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes 9

Egalité de traitement entre les Français et les étrangers 9

Retraites 9

Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) 9

Transmission des accords d'entreprise et élaboration du rapport annuel d'activité 11

Conventions annexes, protocoles et accords spécifiques 11

Date d'application 12

Publicité 12

Textes Attachés 12

Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers - annexe I 12

Objet 12

Groupes d'ouvriers intéressés 12

CHAPITRE Ier : DISPOSITIONS COMMUNES AUX DIFFÉRENTS GROUPES D'OUVRIERS 12

Période d'essai 12

Embauchage définitif 12

Nomenclature et définition des emplois 13

Affectation temporaire - Changement d'emploi 13

Durée du travail 13

Délai-congé 13

Indemnité de licenciement 13

Licenciement collectif 13

Congé annuel payé 13

Jours fériés non travaillés 14

Jours fériés travaillés 14

Dimanches travaillés 14

Congés exceptionnels payés 14

Repos hebdomadaire 15

Maternité 15

Indemnités de déplacement 15

Arrêts de travail consécutifs à des intempéries 15

Maladie et accident 15

Visites médicales 16

Inaptitude physique à la conduite 16

Transports internationaux 17

Départ en retraite 17

CHAPITRE II : RÉMUNÉRATION DES OUVRIERS DES TRANSPORTS 17

Rémunération effective 17

Rémunération globale garantie 17

Primes et respect des conditions de sécurité 18

Modalités de paiement des rémunérations 18

Aptitude physique réduite 18

Dispositions antérieures 18

CHAPITRE III : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU PERSONNEL ROULANT ' VOYAGEURS ' 18

Durée du travail 18

Conditions de travail et état de marche des véhicules - Dispositions générales 18

Transports en commun - Dispositions diverses 19

Services réguliers (sauf tourisme) - Dispositions diverses 19

Services de tourisme - Dispositions diverses 19

Grande remise - Dispositions diverses 19

Services d'ambulances - Dispositions diverses 20

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU PERSONNEL ROULANT ' MARCHANDISES ' 20

Durée du travail 20

Changement de véhicule 20

Services grands-routiers - Dispositions diverses	21
Personnels coursier - Dispositions diverses	21
Conditions de travail et état de marche des véhicules - Dispositions générales	22
CHAPITRE V : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU PERSONNEL DE DÉMÉNAGEMENT	22
CHAPITRE VI : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU PERSONNEL DE MANUTENTION ET AUX OUVRIERS DIVERS	22
Conditions de travail - Dispositions générales	22
CHAPITRE VII : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX OUVRIERS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION	22
Classification	22
CHAPITRE VIII : DISPOSITIONS FINALES	23
Date d'application	23
Dénonciation - Révision	23
Publicité	23
Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers ; nomenclature et définition des emplois - annexe I	23
Personnel roulant 'marchandises'	23
Personnel de manutention et ouvriers divers	25
Personnel d'entretien et réparation du matériel automobile	26
Personnel roulant 'voyageurs'	27
Protocole du 30 avril 1974 relatifs aux ouvriers frais de déplacement (annexe I)	29
Objet	29
Définitions	29
SECTION I : Transports routiers de marchandises et activités auxiliaires du transport	29
Cas général des déplacements comportant un ou plusieurs repas hors du lieu de travail	29
Cas particulier des déplacements dans la zone de camionnage autour de Paris	29
Prise de service matinal	29
Grands déplacements	29
Repas sur le lieu de travail	29
SECTION II : Transports routiers de voyageurs	29
A. - Déplacement comportant normalement un seul repas hors du lieu de travail	29
B. - Déplacement comportant normalement deux repas hors du lieu de travail	30
C. - Déplacement comportant au moins une nuit passée hors du domicile	30
Cas particulier des conducteurs grand tourisme.	30
SECTION III : Dispositions communes	30
Cas particulier des services de nuit	30
Déplacement à l'étranger	30
Logement ou nourriture assurés par l'entreprise	30
Avances sur frais	30
Utilisation des voies à péage	30
SECTION IV : Révision du taux des indemnités	30
Procédure de révision (1)	30
SECTION V : Application du protocole	31
Date d'application	31
Publicité	31
Accord du 30 avril 1974 relatif aux ouvriers ; frais de déplacement ; taux des indemnités forfaitaires - annexe I	31
FRAIS DE DEPLACEMENT DES OUVRIERS	31
Taux des indemnités du protocole relatif aux frais de déplacement des ouvriers (chiffres en vigueur à compter du 1er juillet 1995)	31
Accord du 27 février 1951 relatif aux employés Annexe II	31
Objet	31
Nomenclature et définition des emplois	31
Salaires minimaux professionnels	31
Indemnités complémentaires	31
Employés présentant une aptitude physique réduite	32
Arrêtés de salaires	32
Salaires minimaux interprofessionnels de croissance	32
Durée du travail	32
Période d'essai	32
Remplacement - Changement d'emploi	32
Délai-congé	32
Indemnité de congédiement	32
Licenciement collectif	33
Congé annuel payé	33
Congés exceptionnels payés	33
Maladie et accident	33
Départ en retraite	34
Maternité	34
Emploi d'engins motorisés à deux roues	34
Formation professionnelle	34
Dénonciation - Révision	34
Date d'application	35
Publicité	35
Accord du 27 février 1951 relatif aux employés ; nomenclature et définition des emplois Annexe II	35
Groupe 1.	35
Groupe 2.	35
Groupe 3.	35
Groupe 4.	35
Groupe 5.	36
Groupe 6.	36

Groupe 7.	37
Groupe 8.	38
Groupe 9.	38
Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise Annexe III	38
Objet	39
Nomenclature et définition des emplois	39
Classement du personnel	39
Salaires minimaux professionnels garantis	39
Indemnités complémentaires	39
Salaires effectifs	39
Aptitude physique réduite	40
Arrêtés de salaires	40
Durée du travail	40
Période d'essai	40
Embauchage définitif	40
Remplacement temporaire	40
Changement d'emploi	40
Changement d'établissement	40
Frais de déplacements	41
Délai-congé	41
Indemnité de congédiement	41
Licenciement collectif	41
Congés annuels payés	41
Congés exceptionnels payés	42
Maladie et accident	42
Départ en retraite	43
Maternité	43
Emploi d'engins motorisés à deux roues	43
Formation professionnelle	43
Dénonciation, révision	44
Date d'application	44
Publicité	44
Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise ; nomenclature et définition des emplois - annexe III	44
Groupe 1.	44
Groupe 2.	44
Groupe 3.	45
Groupe 4.	46
Groupe 5.	47
HAUTE MAITRISE : Groupe 6.	47
HAUTE MAITRISE : Groupe 7.	48
HAUTE MAITRISE : Groupe 8.	49
Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres - Annexe IV	49
Objet	49
Définition générale des ingénieurs et cadres	49
Nomenclature et définition des emplois	49
Classement des ingénieurs et cadres	49
Rémunérations minimales professionnelles garanties	50
Rémunérations effectives	50
Dispositions antérieures	51
Durée du travail	51
Période d'essai	51
Embauchage définitif	51
Remplacement temporaire	51
Promotion	51
Déclassement	51
Changement d'établissement	51
Frais de déplacement	52
Résiliation du contrat de travail	52
Licenciement collectif	52
Indemnité de congédiement	52
Départ en retraite	52
Retraite et prévoyance	53
Congés annuels payés	53
Congés exceptionnels payés	53
Maladie et accident	53
Maternité	54
Formation professionnelle	54
Dénonciation - Révision	54
Date d'application	54
Publicité	54
Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres ; nomenclature des groupes - annexe IV	55
Groupe 1 : Définitions d'emplois types.	55
Groupe 2 : Définitions d'emplois types.	55
Groupe 3 : Définitions d'emplois types.	55
Groupe 4 : Définitions d'emplois types.	55
Groupe 5 : Définitions d'emplois types.	55

Groupe 6 : Définition générale.....	56
Groupe 7 : Cadres supérieurs	56
- Définition générale	56
Accord du 5 mars 1958 relatif aux régimes complémentaires de retraite et de prévoyance - annexe V	56
TITRE Ier : EXTENSION DU CHAMP D'APPLICATION DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITES INSTITUÉ PAR LE DÉCRET N° 54-953 DU 14 SEPTEMBRE 1954, MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 54-1061 DU 30 OCTOBRE 1954.	56
TITRE II : RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DANS LES ENTREPRISES DONT LE PERSONNEL N'EST PAS AFFILIÉ A LA C.A.R.C.E.P.T.	57
TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES.....	57
Accord du 24 mars 1982 relatif à la participation des salariés aux fruits de l'expansion - annexe VI	57
Annexe VII - Formation professionnelle tout au long de la vie, professionnalisation, sécurisation des parcours professionnels et emploi (Accord du 12 avril 2017)	60
Préambule	60
Chapitre liminaire Champ d'application	60
Titre Ier Gouvernance	61
Titre II Favoriser l'accès à l'emploi, l'évolution professionnelle et le maintien dans l'emploi par le développement des compétences et des qualifications des salariés	63
Chapitre Ier Dispositifs de formation	63
Chapitre II Compte personnel de formation (CPF)	68
Chapitre III Accès à l'information et à l'orientation	69
Titre III Financement de la formation professionnelle	70
Titre IV Dispositions diverses	71
Annexes	72
Accord du 25 février 1983 relatif à la formation professionnelle continue, Association Fongecip transports	74
Accord du 15 juin 1992 relatif au contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires	75
champ d'application	75
Contrat de travail	75
Qualification	75
Durée du travail	75
Horaire de travail	75
Modifications aux horaires de travail	76
Exercice d'une activité à temps complet	76
Exercice d'une activité hors période d'activité scolaire	76
Rémunération	76
Ancienneté	76
Jours fériés	76
Congés annuels payés	76
Congés pour événements familiaux	76
Complément de salaire en cas de maladie et accident	76
Période d'essai	76
Délai-congé	76
Exercice d'un mandat syndical ou de représentation du personnel	77
Formation professionnelle	77
Dispositions diverses	77
Révision et dénonciation	77
Abrogation des dispositions antérieures	77
Date d'application	77
Publicité	77
Déclaration commune des parties signataires annexée au protocole d'accord relatif au contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires du 15 juin 1992	77
Déclaration commune des parties signataires annexée au protocole d'accord relatif au contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires	77
Accord du 23 juillet 1992 portant mise en oeuvre du plan social dans les entreprises titulaires d'un agrément en douane	77
PRÉAMBULE	78
Champ d'application	78
Bénéficiaires	78
Durée du plan social	78
Information sur le plan social	78
Procédure de licenciement	78
Allocation spéciale du Fonds national de l'emploi	79
Congé de conversion	79
Allocation temporaire dégressive	79
Aide à la mobilité géographique	79
Cellules de reclassement interentreprise ou d'entreprise	80
Indemnité complémentaire spécifique de licenciement	80
Salariés de plus de cinquante ans	80
Durée du travail	80
Mise en oeuvre du plan social	80
Suivi du plan social	80
Durée et mise en oeuvre de l'accord	80
Dénonciation	80
Dépôt et publicité	80
Accord du 13 novembre 1992 portant diverses mesures sociales d'accompagnement des dispositions relatives au permis à points	80
Reconstitution partielle des points	81
Conséquences de la suspension ou de l'invalidation du permis de conduire sur le contrat de travail	81
Fonds spécial professionnel ' permis sécurité '	81

Dispositions diverses	82
Application	82
Publicité et dépôt	82
Accord du 22 février 1993 relatif à la participation au financement de la formation professionnelle continue des entreprises de moins de dix salariés	82
Champ d'application	82
Désignation des organismes collecteurs	82
Gestion des fonds	82
Missions des instances paritaires	82
Dispositions diverses	83
Annexe	83
Champ d'application	83
Accord du 23 novembre 1994 sur le temps de service, les repos récupérateurs et la rémunération des personnels de conduite marchandise 'grands routiers' ou 'longue distance'	83
Préambule	83
Titre Ier Préambule	83
Clauses de sauvegarde	83
Titre II Champ d'application	84
Personnels visés par l'accord	84
Titre III Temps de service	84
Définition	84
Décompte des temps de service	84
Titre IV Rémunération des temps de service	84
Rémunération effective	84
Heures supplémentaires	84
Rémunération mensuelle professionnelle garantie	84
Comparaison de la rémunération effective et de la rémunération mensuelle professionnelle garantie	85
Dispositions générales	85
Titre V Repos récupérateurs	85
Principes d'attribution	85
Calendrier d'attribution	85
Titre VI Bulletin de paye	85
Présentation et utilisation	85
Titre VII Réduction des temps de service	85
Calendrier	85
Titre VIII Dispositions diverses	86
Commission nationale de suivi de l'accord	86
Personnels de conduite courte distance	86
Personnels de conduite du déménagement	86
Actualisation des barèmes de la rémunération mensuelle professionnelle garantie	86
Entrée en application	86
Publicité	86
Rémunérations des personnels au 1er octobre 1995, 1er janvier 1997, et 1er janvier 1998	86
Procès-verbal du 23 novembre 1994 relatif au personnel 'grands routiers' ou 'longue distance'	86
Procès-verbal sur le temps de service, les repos récupérateurs et la rémunération des personnels de conduite marchandise 'grands routiers' ou 'longue distance'	86
Avenant n° 1 du 28 décembre 1994 relatif à OPCA transports	87
Constitution de sections professionnelles paritaires techniques	87
Missions	87
Conseils des sections professionnelles paritaires techniques	88
Participation aux réunions	88
Emploi des contributions des entreprises	88
Entrée en application	88
Publicité et dépôt	88
Accord du 20 janvier 1995 relatif à la formation obligatoire des conducteurs routiers 'Marchandises'	88
Préambule	88
TITRE Ier : FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE DES CONDUCTEURS ROUTIERS	89
Principe	89
Personnels concernés	89
Durée et contenu de la formation initiale minimale obligatoire	89
Réalisation de la formation initiale obligatoire	89
Déroutement de la formation pendant la période d'essai	90
Financement des frais de la formation initiale minimale obligatoire	90
Bilan de l'application du dispositif	90
Extension de l'obligation de formation initiale	90
TITRE II : FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DE SECURITE DES CONDUCTEURS ROUTIERS	90
Principe	90
Personnels prioritaires	90
Durée minimale	90
Réalisation de la formation continue obligatoire de sécurité	90
Financement des frais de la formation continue obligatoire de sécurité	91
Bilan de l'application du dispositif	91
TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES	91
Attestations de formations initiale et continue	91
Calendriers d'application	91
Entrée en vigueur	91



Publicité	91
Procès-verbal de la réunion de signature du 20 janvier 1995	91
Avenant n° 1 du 6 juillet 1995 relatif aux conditions spécifiques d'application de l'accord du 23 novembre 1994 sur le temps de service, les repos récupérateurs et la rémunération des personnels de conduite 'grands routiers' ou 'longue distance'	92
Dispositions particulières	92
Accord du 1er février 1996 relatif à la Retraite -Prévoyance	93
Dispositions générales	93
Entreprises adhérentes à la Carcept	93
Entreprises non adhérentes à la Carcept	93
Salaires mensuel brut moyen de référence	93
Indemnité de cessation d'activité	93
Durée d'application	93
Protocole d'accord du 29 novembre 1996 relatif au congé de fin d'activité des conducteurs routiers de marchandises	93
Protocole d'accord du 29 novembre 1996 relatif au droit syndical	94
Protocole d'accord du 29 novembre 1996 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules poids lourds le dimanche	94
Protocole de fin de conflit du 9 décembre 1996. (Conflit du 18 au 30 novembre 1996). Protocole de fin de conflit du 9 décembre 1996	94
Déclaration du 23 décembre 1996 (activités de transport de fond et valeurs)	95
Avenant d'application du 4 février 1997 relatif au développement de l'emploi en contrepartie de la cessation d'activité des salariés âgés dans les entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs	95
Disposition générale.	95
Nouveaux bénéficiaires.	95
Durée d'application.	96
Entrée en application.	96
Publicité et dépôt.	96
Accord du 28 mars 1997 relatif au congé de fin d'activité à partir de 55 ans	96
Préambule	96
Personnels concernés	96
Mise en oeuvre du CFA	97
Rupture du contrat de travail	97
Statut du bénéficiaire du CFA	97
Financement du régime	98
Contrepartie d'embauche	98
Fonds national de gestion paritaire du congé de fin d'activité	98
Bilan de l'application de l'accord	98
Entrée en application et durée de l'accord	98
Publicité et extension	98
Accord du 11 avril 1997 relatif à la création du Fonds national de gestion paritaire du congé de fin d'activité	99
Création et dénomination	99
Objet et missions	99
Conseil d'administration	99
Commission technique paritaire	99
Commission sociale paritaire	100
Statut et règlement intérieur	100
Entrée en application et durée	100
Publicité et extension	100
Accord du 3 juin 1997 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des entreprises de transport de déménagement	100
Préambule	100
Conditions de travail	100
Déménagement de particuliers	100
Déménagement d'entreprises	100
Déménagement international	101
Conduite des véhicules	101
Rémunération du personnel roulant	101
Contrat de travail à durée déterminée	101
Congé annuel payé	101
Formation professionnelle	101
Port de charges	101
Emploi des jeunes	101
Lutte contre le travail illégal et/ou dissimulé	101
Application des dispositions conventionnelles générales	101
Entrée en application et dispositions diverses	101
Publicité et dépôt	101
Accord du 23 juin 1997 relatif au congé de fin d'activité des conducteurs routiers de transport de marchandises et de transport de déménagement, à partir de 55 ans, dans les entreprises exerçant des activités de transport de fonds et valeurs	101
Disposition générale	102
Entrée en application de l'accord	102
Publicité et extension	102
Protocole d'accord du 7 novembre 1997 relatif aux rémunérations minimales conventionnelles 1997 et à l'ouverture de négociations visant à la révision programmée des dispositions de la convention collective	102
Rémunérations minimales conventionnelles 1997	102
Révision programmée des dispositions de la convention collective	103
Conditions de déroulement des négociations	104
Rapports et bilans d'étape	104
Entrée en application	104
Dépôt et publicité	104
Protocole de fin de conflit du 8 novembre 1997	105

Accord du 2 avril 1998 relatif au congé de fin d'activité des conducteurs des entreprises de transport interurbain de voyageurs	105
Principes généraux	105
Personnels concernés	105
Cas particulier des conducteurs victimes d'un accident du travail	105
Allocation de CFA-Voyageurs	105
Cas particuliers	106
Nature et modalités du départ de l'entreprise	106
Initiative et nature de la rupture	106
Date de départ effectif de l'entreprise	106
Indemnité de cessation d'activité	106
Financement du régime	107
Cotisation de la profession	107
Subvention versée par l'Etat	107
Equilibre financier du régime.	107
Contreparties en matière d'emploi	107
Principes	107
Cas de la rupture du contrat de travail du nouvel embauché	107
Bilan des départs en CFA-Voyageurs	107
Cas de non-respect de l'obligation d'embauche	107
Cas particuliers	107
Statut du bénéficiaire du CFA-Voyageurs au regard de l'emploi	107
Mesures de renforcement de la lutte contre le travail illégal et/ou dissimulé	108
Mesures concernant les entreprises	108
Mesures concernant les bénéficiaires	108
Carrières mixtes (voyageurs et marchandises)	108
Gestion du CFA-Voyageurs	108
Bilans	108
Bilan de suivi statistique de l'accord	108
Bilan prévisionnel	108
Entrée en application et durée de l'accord	108
Publicité et extension	109
Accord du 29 mai 1998 relatif à la création d'une association nationale de gestion paritaire du CFA voyageurs (AGECFA)	109
Création et dénomination	109
Objet et missions	109
Conseil d'administration	109
Commission technique paritaire	109
Commission sociale paritaire	109
Statut et règlement intérieur	110
Entrée en application et durée	110
Publicité et extension	110
Accord national professionnel du 12 novembre 1998 relatif à la garantie minimale de rémunération de l'amplitude mensuelle des personnels roulants 'grands routiers ou longue distance'	110
Préambule	110
Personnels concernés	110
Définition de l'amplitude	110
Garantie minimale de rémunération	110
Modalités de décompte des temps de service et de l'amplitude	110
Mentions sur le bulletin de paie	110
Ouverture de négociations sur la définition des notions de temps de repos et de temps d'autres travaux	110
Entrée en application	111
Publicité et dépôt	111
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE SIGNATURE : DU 12 NOVEMBRE 1998.	111
Accord du 23 décembre 1998 relatif au travail à temps partiel des personnels roulants des entreprises exerçant des activités de transport interurbain de voyageurs	111
Article	111
Préambule	111
Personnels concernés	111
Dispositions générales - Rappel	111
Organisation du travail	112
Durée maximale de travail des personnels roulants sous contrat de travail à temps partiel	112
Contrôle de la durée du travail	112
Création d'un observatoire du travail à temps partiel	112
Bilan annuel de travail à temps partiel dans les entreprises	112
Ouverture d'une négociation sur la réduction et l'aménagement du temps de travail	112
Mesure exceptionnelle au 1er janvier 1999	112
Date d'application	112
Publicité et extension	112
Accord du 11 janvier 1999 relatif aux heures de délégation accordées aux représentants du personnel ou syndicaux siégeant au comité paritaire régional des transports routiers de voyageurs	112
Accord-cadre du 7 décembre 1999 relatif à la formation obligatoire des conducteurs des entreprises exerçant des activités de transport interurbain de voyageurs	112
TITRE Ier : Formation initiale minimale obligatoire des conducteurs routiers de voyageurs.	113
Personnels concernés	113
Durée et contenu de la formation initiale minimale obligatoire	113
Réalisation de la formation initiale minimale obligatoire	114
Déroulement de la formation pendant la période d'essai	114

Financement des frais de la formation initiale minimale obligatoire.....	114
Bilan de l'application du dispositif.....	114
TITRE II : Formation continue obligatoire de sécurité des conducteurs routiers de voyageurs.....	114
Principe.....	114
Personnels prioritaires.....	114
Durée minimale et contenu de la formation continue obligatoire de sécurité.....	114
Réalisation de la formation continue obligatoire de sécurité.....	114
Financement des frais de la formation continue obligatoire de sécurité.....	115
Bilan de l'application du dispositif.....	115
TITRE III : Dispositions diverses.....	115
Attestations de formations initiale et continue.....	115
Entrée en vigueur et calendriers d'application.....	115
Publicité.....	115
Calendriers de mise en oeuvre des formations obligatoires des conducteurs interurbains de voyageurs.....	116
- Formation initiale minimale obligatoire.....	116
Accord-cadre relatif à la formation obligatoire des conducteurs routiers ' voyageurs ' Procès-verbal de la réunion de signature du 7 décembre 1999.....	117
Avenant n° 1 du 3 mars 2000 à l'accord du 23 décembre 1998 relatif au travail à temps partiel des personnels roulants des entreprises exerçant des activités de transport interurbain de voyageurs.....	117
Mesure exceptionnelle au 1er janvier 2000.....	117
Reprise des dispositions antérieures.....	118
Application de l'accord.....	118
Accord-cadre du 4 mai 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport sanitaire.....	118
Préambule.....	118
TITRE Ier : CHAMP D'APPLICATION.....	118
Personnels concernés.....	118
TITRE II : DURÉE DU TRAVAIL.....	118
Aménagement, réduction du temps de travail.....	118
Modalités de contrôle et de suivi.....	120
TITRE III : Mesures d'accompagnement.....	121
Contingent d'heures supplémentaires.....	121
TITRE IV : Rémunérations.....	122
Définitions.....	122
Salaire mensuel professionnel garanti - SMPG.....	122
Classification et nomenclature des emplois et des tâches.....	123
TITRE V : Dispositions diverses.....	123
Conditions de prise des repas.....	123
Dispositions abrogées.....	123
Publicité et dépôt.....	123
Classification et nomenclature des emplois et des tâches spécifiques aux personnels des entreprises de transport sanitaire.....	123
Salaires mensuels professionnels garantis.....	125
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE SIGNATURE DU 4 MAI 2000 Accord-cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport sanitaire.....	125
Procès-verbal du 30 juin 2000 relatif à la signature de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre du 4 mai 2000.....	125
Accord-cadre du 23 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport de déménagement.....	126
Préambule.....	126
TITRE Ier : Champ d'application.....	126
Personnels concernés.....	126
TITRE II : Durée du travail.....	126
Normes applicables.....	126
Répartition et contrôle du temps de travail.....	126
Réduction de la durée du travail.....	127
Modalités de contrôle et de suivi.....	129
Dispositions spécifiques applicables aux cadres et aux personnels commerciaux itinérants non cadres.....	129
Conséquences de la réduction du temps de travail sur les rémunérations.....	130
Dispositions relatives à l'emploi.....	131
TITRE III : Mesures d'accompagnement des dispositions relatives à la réduction de la durée légale du travail.....	131
Contingent d'heures supplémentaires.....	131
TITRE IV : Dispositions diverses.....	131
Revalorisation des rémunérations minimales conventionnelles.....	131
Mesure particulière applicable aux personnels sédentaires.....	131
Amplitude journalière, contrat à temps partiel, contrat saisonnier et contrat journalier.....	131
Entrée en vigueur.....	131
Dépôt et publicité.....	131
Annexe I : Attribution des jours de réduction du temps de travail.....	131
Annexe II : Salaires.....	132
Annexe III : Conséquences de la réduction du temps de travail sur les rémunérations (art. 7 de l'accord-cadre).....	132
Avenant n° 2 du 19 décembre 2000 à l'accord cadre du 4 mai 2000 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport sanitaire.....	132
Modèle de feuille de route.....	132
Entrée en application.....	132
Publicité et dépôt.....	132
Avenant du 30 mai 2001 relatif au CAP de conducteurs routiers et au BEP de conduite et service.....	132
Interprétation des dispositions de la convention collective.....	132

Accord du 14 novembre 2001 relatif au travail de nuit	132
Recours au travail de nuit et période nocturne	133
Durée du travail	133
Compensations au travail de nuit	133
Application des dispositions légales et réglementaires	134
Entrée en application	134
Dépôt et publicité	134
Procès-verbal du 14 novembre 2001 relatif au travail de nuit	134
Avenant du 21 novembre 2001 relatif à l'élargissement du champ d'application de la CCN	134
Dispositions préliminaires	135
Modification du champ d'application de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.	135
Ouverture de la négociation du ' protocole prestations logistiques '	135
Dépôt et publicité	135
Accord du 17 décembre 2001 portant modification des textes régissant la CARCEPT	135
Accord du 17 décembre 2001 relatif aux modifications de la CARCEPT-Prévoyance	136
Annexe I à l'accord du 17 décembre 2001 sur la CARCEPT Accord du 5 février 2002	137
Décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955 modifié	137
Statuts	138
TITRE Ier : Généralités	138
TITRE II : Administration	138
TITRE III : Gestion financière de l'institution	140
TITRE IV : Comité paritaire d'approbation des comptes	140
TITRE V : Dispositions diverses	141
Annexe au protocole d'accord du 17 décembre 2001 portant sur la modification des statuts et le règlement intérieur de la CARCEPT-Prévoyance	
Annexe n° I du 5 février 2002	141
Statuts	141
Accord du 30 janvier 2002 relatif au CFA voyageurs	145
Accord du 18 avril 2002 relatif à l'ARTT	145
Préambule	145
TITRE Ier : Champ d'application et portée juridique de l'accord	146
Champ d'application	146
Portée juridique	146
TITRE II : Temps de travail, amplitude, coupures et repos hebdomadaire	146
Définition du temps de travail effectif	146
Définition du temps de travail effectif des conducteurs	146
Heures supplémentaires	146
Durées maximales du travail	147
Amplitude et coupures	147
Définition de la vacation	147
Travail de nuit	147
Repos hebdomadaire	147
TITRE III : Réduction et organisation du temps de travail	147
Préambule	147
Réduction hebdomadaire du temps de travail	148
Réduction du temps de travail à la quatorzaine pour les personnels de conduite	148
Réduction du temps de travail sous forme de jours de repos	148
Modulation de la durée du travail	148
Dispositions spécifiques au personnel cadre	149
Aides à la réduction du temps de travail	149
TITRE IV : Travail à temps partiel et conducteurs en périodes scolaires	149
Préambule	149
Définition	149
Egalité des droits	149
Contrat de travail	149
Périodes d'interruption au cours d'une même journée	149
Heures complémentaires	150
Modification de la répartition des horaires	150
Temps partiel modulé	150
Priorité de passage du temps partiel au temps complet ou du temps complet au temps partiel	150
Conducteurs en périodes scolaires	150
TITRE V : Rémunération	151
Taux horaire et 13e mois pour les personnels des annexes I à III de la convention collective	151
Garantie de rémunération	151
TITRE VI : Garantie d'emploi et continuité du contrat de travail	151
Conditions de la garantie d'emploi et de la continuité du contrat de travail du personnel en cas de changement de prestataire	151
TITRE VII : Dispositions diverses	151
Modalités de décompte du temps de travail effectif et information des salariés	151
Durée du délai-congé de démission des conducteurs	151
Commission de suivi de l'accord	151
Mise en oeuvre de l'accord dans les entreprises	151
Entrée en vigueur de l'accord	152
Chantiers thématiques	152
Dépôt et extension	152
Décompte du temps de travail effectif et information des salariés	152
Application des dispositions de l'article 14.7 ' Incidence des absences '	153
Accord du 18 avril 2002 relatif à l'ARTT des personnels des entreprises de transport routier de voyageurs	153

Procès-verbal de signature	153
Accord du 11 juillet 2002 relatif au classement des emplois spécifiques des activités de prestations logistiques	153
Dispositions préliminaires	153
Définition des emplois	153
Classement des emplois spécifiques	155
Poursuite de la négociation du protocole ' prestations logistiques '	155
Réécriture des nomenclatures et définitions des emplois des CCNA 1 à CCNA 4	155
Dépôt et publicité	155
Classement et coefficients des emplois	155
Avenant n° 2 du 10 avril 2003 relatif aux conditions d'emploi (transport de déménagement)	156
Définition des emplois.	156
Classification générale des emplois.	156
Entrée en vigueur.	156
Dépôt et publicité.	156
Avenant n° 1 du 28 avril 2003 relatif aux modifications à l'accord ARTT du 18 avril 2002	156
Objet du présent avenant.	156
Entrée en vigueur de l'avenant.	156
Dépôt et extension de l'avenant.	156
Avenant n° 4 du 20 octobre 2003 portant modification de l'accord relatif au congé de fin d'activité	157
Entrée en application.	157
Publicité et dépôt.	157
Avenant n° 2 du 16 janvier 2004 à l'avenant relatif à l'ARTT du transport des voyageurs	157
Objet du présent avenant.	157
Entrée en vigueur de l'avenant.	157
Dépôt et extension de l'avenant.	157
Avenant n° 70 du 19 avril 2004 à l'annexe 4 relatif au départ en retraite des ingénieurs et cadres	157
Entrée en application.	158
Dépôt et publicité.	158
Avenant n° 78 du 19 avril 2004 à l'annexe n° 3 relatif au départ en retraite des techniciens et agents de maîtrise	158
Entrée en application	158
Dépôt et publicité	158
Avenant n° 80 du 19 avril 2004 à l'annexe n° 2 relatif au départ en retraite des employés	158
Entrée en application	159
Dépôt et publicité	159
Avenant n° 92 du 19 avril 2004 à l'annexe n° 1 relatif au départ en retraite des ouvriers	159
Entrée en application	159
Dépôt et publicité	159
Avenant du 30 juin 2004 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	
(1)	159
Modification du champ d'application de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport	160
Définition, classement des emplois et rémunération conventionnelle des personnels ' logistiques '	160
Dispositions relatives à la formation professionnelle	160
Intégration des emplois spécifiques ' Prestataires logistiques ' dans les familles professionnelles du transport routier et des activités auxiliaires du transport	161
Personnels concernés par le protocole d'accord relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	161
Dispositions diverses	161
Entrée en vigueur	161
Dépôt et publicité	161
Définition des emplois spécifiques	161
Réserve émise par la CGT	163
Avenant du 9 septembre 2004 relatif à la gestion du régime de prévoyance	164
Entrée en application	164
Dépôt et publicité	164
Accord du 24 septembre 2004 relatif à la définition, au contenu et aux conditions d'exercice de l'activité des conducteurs en périodes scolaires des entreprises de transport routier de voyageurs	164
Préambule	164
Approche globale du contenu de l'activité de conduite	164
Classification	164
Rémunération conventionnelle	165
Contenu du contrat de travail	165
Dispositions diverses	165
Entrée en application	165
Dépôt de publicité	165
Procès-verbal du 24 septembre 2004 relatif à l'accord sur l'activité des conducteurs en périodes scolaires des entreprises de transport routier de voyageurs	165
Procès-verbal de signature	165
Avenant du 30 septembre 2004 relatif à l'annexe VI, déblocage exceptionnel et versement direct des droits au titre de la participation	166
Objet du présent accord.	166
Déblocage anticipé et versement direct des droits à participation.	166
Plafond.	166
Demande du bénéficiaire.	166
Entrée en application.	166
Dépôt et publicité.	166
Accord du 9 novembre 2005 relatif à la participation aux résultats de l'entreprise	166
Objet du présent accord	167

Versement direct ou déblocage, à titre exceptionnel, des droits	167
Demande des bénéficiaires	167
Entrée en application	167
Dépôt et publicité	167
Avenant n° 94 du 13 décembre 2005 relatif aux dispositions particulières aux ouvriers	167
Clause de sauvegarde.	167
Poursuite des négociations.	167
Entrée en vigueur.	168
Dépôt et extension.	168
Avenant n° 3 du 21 décembre 2005 à l'accord du 18 avril 2002 sur l'ARTT	168
Modification des dispositions de l'accord ARTT du 18 avril 2002.	168
Négociation des chantiers thématiques.	168
Entrée en vigueur de l'avenant.	168
Dépôt et extension de l'avenant.	168
Avenant du 12 avril 2006 relatif au carnet de route et à la feuille de temps des personnels coursiers	168
Entrée en vigueur.	169
Publicité et dépôt.	169
Personnel coursier	169
Accord du 7 juin 2006 relatif aux rémunérations conventionnelles et à la mise en oeuvre du ' bonus exceptionnel '	170
Première étape de revalorisation des rémunérations conventionnelles	170
Mise en oeuvre du ' bonus exceptionnel '	170
Entrée en vigueur	170
Dépôt et publicité	170
Avenant n° 1 du 7 juin 2006 relatif au temps de liaison, d'accompagnement et à la valorisation du métier par l'encadrement du CDD d'usage	171
Indemnisation des dépassements d'amplitude.	171
Relevé hebdomadaire d'activité.	171
Entrée en vigueur.	171
Dépôt et publicité.	171
Avenant du 14 décembre 2006 à l'accord du 5 mars 1986 portant modification des statuts régissant la Carcept prévoyance	171
Entrée en application.	172
Dépôt et publicité.	172
Accord du 27 mars 2007 relatif aux frais professionnels	172
Préambule	172
Annexe	173
Accord du 12 juin 2007 relatif à la modification des textes régissant la CARCEPT	174
Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance	179
Avenant n° 51 du 13 juillet 2007 relatif aux frais de déplacements des ouvriers (annexe I)	189
Annexe	189
Avenant n° 1 du 17 octobre 2007 à l'accord du 27 mars 2007 relatif à la mise en oeuvre de la suppression de l'abattement supplémentaire de 20 % pour les frais professionnels	189
Avenant n° 52 du 5 décembre 2007 à l'annexe I relative aux frais de déplacement des ouvriers (1)	190
Annexe	191
Accord du 21 décembre 2007 relatif au relevé de conclusion de la CNIC dans le transport sanitaire	191
Avenant n° 3 du 16 janvier 2008 à l'accord du 4 mai 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail	191
Accord du 29 avril 2008 relatif à la mise en oeuvre d'une clause de respiration professionnelle	194
Accord du 20 mai 2008 relatif au déblocage à titre exceptionnel des droits à la participation aux résultats de l'entreprise (annexe VI)	195
Avenant du 26 juin 2008 portant modification des statuts régissant la CARCEPT-Prévoyance	196
Avenant du 26 juin 2008 portant modifications du règlement intérieur de la CARCEPT-Prévoyance	196
Avenant n° 53 du 8 juillet 2008 relatif aux frais de déplacement	199
Annexe	199
Avenant n° 1 du 2 octobre 2008 à l'accord du 18 décembre 2001 relatif à l'ARTT (La Réunion)	199
Avenant du 17 décembre 2008 relatif à l'accord n° 94 du 13 décembre 2005	200
Avenant n° 1 du 24 mars 2009 à l'accord du 6 décembre 1991	200
Préambule	201
Avenant n° 4 du 24 mars 2009 à l'accord du 4 mai 2000 relatif à l'ARTT	201
Accord du 29 juin 2009 relatif à la prévoyance	202
Préambule	202
Accord du 29 juin 2009 portant procès-verbal de la réunion de signature de l'accord du 29 juin 2009	203
Accord du 30 juin 2009 relatif au congé de fin d'activité	203
Avenant n° 5 du 30 juin 2009 à l'accord du 28 mars 1997 relatif au congé de fin d'activité	204
Accord du 7 juillet 2009 relatif à l'emploi de conducteur accompagnateur	204
Préambule	205
Annexe	206
Avenant n° 2 du 7 juillet 2009 à l'accord du 2 avril 1998 relatif au CFA-Voyageurs	207
Préambule	207
Avenant n° 2 du 7 juillet 2009 à l'accord AGECEFA Voyageurs (annexe)	207
Préambule	207
Avenant n° 4 du 7 juillet 2009 à l'accord du 18 avril 2002 relatif à l'aménagement, l'organisation et la réduction du temps de travail	208
Préambule	208
Abrogation de l'article 28	208
Entrée en application	208
Dépôt et publicité	208
Accord du 25 novembre 2009 relatif à la désignation de l'institution CARCEPT	208
Adhésion par lettre du 20 mai 2010 de l'OTRE à l'accord du 2 avril 1998 relatif au CFA	209
Adhésion par lettre du 20 mai 2010 de l'OTRE à l'accord du 28 mars 1997 relatif au congé de fin d'activité	209
Adhésion par lettre du 20 mai 2010 de l'OTRE à l'accord du 25 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle	209

Accord du 1er juin 2010 relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	209
Préambule	209
Avenant n° 1 du 28 juin 2010 relatif au congé de fin d'activité	213
Avenant n° 1 du 5 juillet 2010 relatif à l'exercice de l'activité de conducteur accompagnateur de personnes présentant un handicap ou à mobilité réduite	214
Avenant n° 20 du 27 juillet 2010 relatif à la commission paritaire de validation des accords collectifs	214
Accord du 3 novembre 2010 relatif à la prévention et à la réduction de la pénibilité	215
Préambule	215
Adhésion par lettre du 30 décembre 2010 de la CFE-CGC SNATT aux accords des 28 mars 1997, 11 avril 1997, 2 avril 1998, 12 novembre 2009	218
Adhésion par lettre du 16 février 2011 de l'OTRE à l'accord du 28 décembre 1994 et à son avenant n° 1	219
Avenant n° 56 du 4 avril 2011 relatif aux frais de déplacement	219
Annexe	219
Avenant n° 57 du 11 avril 2011 relatif aux frais de déplacement	219
Annexe	220
Accord du 24 mai 2011 relatif à la prévoyance	220
Accord du 30 mai 2011 relatif aux congés de fin d'activité et annexes de financement	222
Préambule	222
Annexe	224
Accord du 7 novembre 2011 relatif à la reprise du personnel	226
Préambule	226
Annexe	228
Avenant n° 1 du 28 novembre 2011 à l'accord du 30 mai 2011 relatif aux congés de fin d'activité	229
Accord du 19 décembre 2011 relatif aux définitions des emplois spécifiques en prestations logistiques	229
Préambule	229
Annexe	230
Avenant n° 5 du 9 mai 2012 relatif aux emplois spécifiques d'activités de prestations logistiques	230
Préambule	231
Annexes	231
Avenant n° 86 du 11 juin 2012 relatif aux classifications	232
Avenant n° 6 du 27 juin 2012 au protocole d'accord du 30 juin 2004 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	233
Annexe	233
Avenant n° 1 du 10 juillet 2012 à l'accord du 3 novembre 2010 relatif à la pénibilité	235
Avenant n° 3 du 10 juillet 2012 à l'accord du 23 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail	235
Accord du 1er octobre 2012 relatif à la protection santé	236
Préambule	236
Annexe	239
Avenant n° 7 du 19 décembre 2012 à l'accord du 30 juin 2004 relatif aux conditions d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	239
Annexe	239
Dénonciation par lettre du 26 avril 2013 par l'UFT de l'accord du 7 novembre 2011 relatif à la reprise du personnel	241
Avenant n° 2 du 10 juin 2013 à l'accord du 7 juillet 2009 relatif au transport de personnes présentant un handicap ou à mobilité réduite	242
Avenant n° 1 du 20 septembre 2013 relatif à la garantie de l'emploi	242
Avenant n° 11 du 6 janvier 2014 relatif aux rémunérations conventionnelles	243
Annexe	244
Avenant n° 79 du 13 février 2014 relatif à l'annexe IV « Ingénieurs et cadres »	244
Avenant n° 87 du 13 février 2014 relatif à l'annexe III « Techniciens et agents de maîtrise »	245
Avenant n° 89 du 13 février 2014 relatif à l'annexe II « Employés »	245
Avenant n° 103 du 13 février 2014 relatif à l'annexe I « Ouvriers »	246
Accord du 11 mars 2014 relatif au congé de fin d'activité (partie 1)	246
Préambule	246
Accord du 11 mars 2014 relatif au congé de fin d'activité (partie 2)	247
Préambule	247
Avenant n° 104 du 12 décembre 2014 à l'annexe I « Ouvriers »	248
Avenant n° 8 du 17 mars 2015 au protocole d'accord du 30 juin 2004 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	249
Annexes	249
Accord du 29 avril 2015 relatif au travail de nuit dans le transport de déménagement	251
Préambule	251
Avenant n° 12 du 29 avril 2015 à l'accord du 1er février 2003 sur les rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	252
Annexe	252
Avenant n° 1 du 8 septembre 2015 à l'accord du 1er octobre 2012 relatif à la protection santé	253
Préambule	253
Accord du 25 septembre 2015 relatif à la complémentaire des frais de santé	255
Préambule	255
Annexes	257
Avenant n° 1 du 1er octobre 2015 à l'accord du 24 mai 2011 relatif à la prévoyance	257
Préambule	257
Accord du 6 octobre 2015 relatif à la complémentaire des frais de santé (transport sanitaire)	259
Préambule	259
Annexes	261
Accord du 25 janvier 2016 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des conducteurs de véhicules de transport de personnes exerçant un service de tourisme	261
Préambule	261

Titre Ier Champ d'application	261
Titre II Définitions et nomenclature	262
Titre III Conditions spécifiques d'emploi	262
Titre IV Dispositions spécifiques aux mesures de sécurité	263
Titre V Formation professionnelle	263
Titre VI Dispositions diverses	263
Accord du 12 février 2016 relatif à la lutte contre le travail illégal et à la concurrence déloyale dans le déménagement	264
Préambule	264
Accord du 16 juin 2016 relatif à la durée et à l'organisation du travail dans les activités du transport sanitaire	265
Préambule	265
Titre liminaire Nature de l'accord	265
Titre Ier Dispositions générales	265
Titre II Dispositions particulières	269
Titre III Formalités administratives et entrée en application	269
Avenant n° 107 du 13 décembre 2016 relatif à l'annexe I « Ouvriers »	270
Préambule	270
Accord du 23 février 2017 relatif au contenu et aux conditions d'exercice de l'activité des conducteurs affectés aux services librement organisés (SLO)	270
Préambule	270
Adhésion par lettre du 6 juin 2017 de la TLF à l'accord du 2 avril 1998 relatif au CFA	272
Avenant n° 1 du 13 juin 2017 à l'accord du 11 avril 1997 relatif au CFA et à la création du fonds de gestion FONGECFA	272
Préambule	272
Avenant n° 3 du 13 juin 2017 relatif à l'accord du 29 mai 1998 AGECEFA voyageurs	273
Préambule	273
Avenant n° 2 du 4 juillet 2017 à l'accord du 7 juillet 2009 relatif au changement de prestataire (interurbain)	273
Accord du 4 octobre 2017 relatif aux dispositions sur la durée du travail et repos	275
Accord du 24 novembre 2017 relatif à la définition, au contenu et aux conditions d'exercice de l'activité des conducteurs de tourisme et grand tourisme et portant création d'un emploi grand tourisme confirmé	276
Préambule	276
Accord du 4 mai 2018 relatif à la modernisation des classifications des emplois dans les entreprises de transport de déménagement	277
Annexe 1	279
Avenant n° 110 du 12 juin 2018 relatif à la formation des personnels coursiers (annexe I)	280
Préambule	281
Annexes	281
Accord du 3 juillet 2018 relatif au transfert de salariés en cas de changement de prestataire (secteur du transport de fonds et valeurs)	283
Préambule	283
Annexe	286
Accord du 13 décembre 2018 relatif au fonctionnement et au financement du dialogue social	287
Préambule	287
Partie 1 Objet	288
Partie 2 Dialogue social et création de l'association paritaire de gestion du fonds du dialogue social dans le transport routier	288
Partie 4 Dispositions diverses	289
Avenant n° 21 du 13 décembre 2018 relatif à la mise en place, au rôle et au fonctionnement de la CPPNI	289
Préambule	289
Avenant n° 2 du 11 février 2019 à l'accord du 3 novembre 2010 relatif à la prévention et à la réduction de la pénibilité	293
Accord du 14 mars 2019 relatif au dialogue social	294
Adhésion par lettre du 6 avril 2019 de la CNM à l'accord du 13 décembre 2018	295
Avenant n° 112 du 19 avril 2019 à l'annexe I de la convention relatif à la mise en place de l'indemnité kilométrique pour les personnels coursiers à vélo	295
Préambule	295
Avenant n° 4 du 15 mai 2019 à l'accord-cadre du 23 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail	295
Avenant du 3 juillet 2019 à l'avenant n° 21 du 13 décembre 2018 et à l'accord du 13 décembre 2018 relatif à la CPPNI et au dialogue social	297
Préambule	297
Annexe	298
Adhésion par lettre du 13 janvier 2020 de l'OTRE à l'accord du 13 décembre 2018	298
Avenant n° 1 du 11 février 2020 à l'accord du 25 septembre 2015 relatif à l'obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé » (transport de déménagement)	298
Préambule	299
Annexes	299
Avenant n° 1 du 11 février 2020 à l'accord du 6 octobre 2015 relatif à l'obligation conventionnelle de souscrire à un socle minimal de « protection santé » (transport sanitaire)	299
Préambule	300
Annexes	300
Avenant n° 2 du 11 février 2020 relatif à la création d'une obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé » (transport de marchandises)	300
Préambule	300
Annexe	301
Avenant n° 21 du 11 février 2020 à l'accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel (transport de fonds et valeurs)	301
Préambule	301
Annexe	301
Accord du 13 mars 2020 relatif aux taux de cotisation des congés de fin d'activité (AGECEFA Voyageurs)	302
Préambule	302
Accord du 4 juin 2020 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	302
Préambule (rappel des grands principes et des objectifs)	302
Annexe	306



Accord du 4 juin 2020 relatif à la mise en oeuvre des actions de reconversion ou promotion par alternance (dit « Pro-A »)	306
Préambule	306
Annexe	307
Accord du 3 juillet 2020 à l'accord du 7 juillet 2009 relatif au changement de prestataire (Interurbain)	308
Préambule	308
Annexes	310
Annexe 3	311
Accord du 17 juillet 2020 relatif aux taux d'allocation des congés de fin d'activité (FONGECFA transport)	312
Préambule	312
Accord du 21 octobre 2020 relatif à l'activité réduite pour le maintien dans l'emploi	313
Préambule	313
Avenant n° 1 du 12 novembre 2020 à l'accord du 3 juillet 2020 portant révision de l'accord du 7 juillet 2009 relatif au changement de prestataire (transport interurbain)	315
Préambule	315
Avenant du 12 novembre 2020 relatif à la dérogation temporaire à l'accord « CFA-Voyageurs »	316
Accord du 1er décembre 2020 à l'accord du 24 septembre 2004 relatif à la définition, au contenu et aux conditions d'exercice de l'activité des conducteurs en périodes scolaires	316
Préambule	316
Accord du 1er décembre 2020 relatif au travail à temps partiel	318
Préambule	318
Titre Ier Dispositions générales	318
Titre II Durée et organisation du temps de travail	319
Section 1 Durée du travail	319
Section 2 Organisation du travail	319
Titre III Dispositions diverses	320
Avenant du 17 décembre 2020 à l'accord du 12 avril 2017 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, à la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi	320
Préambule	320
Accord du 1er mars 2021 relatif à l'activité réduite pour le maintien dans l'emploi	321
Préambule	321
Annexe	323
Avenant du 18 juin 2021 à l'accord du 12 avril 2017 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi	325
Préambule	325
Avenant n° 5 du 24 septembre 2021 à l'accord du 18 avril 2002 relatif à l'aménagement, l'organisation et la réduction du temps de travail et à la rémunération des personnels	325
Préambule	326
Avenant du 26 octobre 2021 à l'accord du 12 avril 2017 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi	326
Préambule	326
Avenant n° 1 du 26 octobre 2021 à l'accord du 4 juin 2020 relatif à la mise en oeuvre des actions de reconversion ou promotion par alternance (dit « Pro-A »)	326
Préambule	327
Annexe	327
Accord du 1er février 2022 relatif aux contrats spécifiques dans le secteur du transport de déménagement	327
Préambule	327
Accord du 3 février 2022 relatif aux diverses dispositions conventionnelles pour les entreprises du transport routier de marchandises et des activités auxiliaires	329
Préambule	329
Avenant n° 3 du 3 février 2022 à l'accord du 1er octobre 2012 relatif à la création d'une obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé »	330
Préambule	330
Annexe	331
Accord du 28 mars 2022 relatif à la modernisation des classifications conventionnelles des ouvriers dans les entreprises de transport sanitaire	331
Préambule	332
Annexe	333
Accord collectif du 28 mars 2022 portant création d'un régime de prévoyance dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire	334
Préambule	334
Dénonciation par lettre du 24 mai 2022 de la CNM et de la FNTV de l'accord du 3 juillet 2018 relatif au transfert de salariés en cas de changement de prestataire dans le secteur du transport de fonds et valeurs	336
Textes Salaires	337
Annexe I ouvriers salaires Avenant 72 du 5 décembre 1990	337
Salaires à compter du 1er décembre 1990 et du 1er février 1991	337
Rémunérations globales garanties pour 39 heures de travail par semaine et 169 heures par mois ou la durée équivalente, à compter du 1er décembre 1990 et du 1er février 1991	337
Avenant n° 9 du 14 novembre 2001 relatif aux salaires grands routiers ou longue distance	338
Salaires à compter du 1er novembre 2001 et du 1er janvier 2002.	338
Avenant n° 9 du 6 décembre 2001 relatif aux salaires prime de monitorat et salaires minimaux	339
Accord du 18 avril 2002 relatif aux salaires	340
ANNEXE II de l'accord du 18 avril 2002	340
Taux horaires et salaires mensuels garantis pour 151,67 heures (en euros)	340
Accord du 23 avril 2002 relatif aux salaires personnel roulants : grands routiers ou longue distance	341
Avenant n° 43 du 15 mai 2002 relatif aux salaires personnel roulants : grands routiers ou longue distance	341
Avenant n° 78 du 24 juillet 2002 relatif aux salaires transport routier de voyageurs : employés	342

Salaires à compter du 1er juillet 2002.	342
Avenant du 20 septembre 2002 relatif aux salaires transport routier de voyageurs : ouvriers	343
Salaires à compter du 1er mai 2002.	343
Accord du 25 novembre 2002 relatif aux salaires ouvriers	344
Salaires à compter du 1er mai 2002.	344
Avenant du 1 février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles	347
Salaires	348
Avenant du 16 février 2004 relatif aux salaires (personnels ouvriers ambulanciers)	348
Avenant n° 1 du 1 juin 2005 relatif aux salaires	349
Avenant n° 2 du 12 juillet 2005 relatif aux salaires et aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	349
.....	349
Avenant n° 72 du 19 septembre 2006 relatif aux salaires personnels ingénieurs et cadres (annexe IV)	351
Avenant n° 82 du 19 septembre 2006 relatif aux salaires personnels employés (annexe II)	352
Avenant n° 80 du 19 septembre 2006 relatif aux salaires personnels techniciens et agents de maîtrise (annexe III)	353
Avenant n° 96 du 19 septembre 2006 relatif aux salaires personnels ouvriers (annexe I)	354
Accord du 7 décembre 2006 relatif aux salaires (Annexe I, II, III, IV)	354
Revalorisation des rémunérations conventionnelles	354
Avenant du 5 mars 2007 relatif aux salaires (RAG et GAR)	356
Annexe	357
Avenant n° 50 du 16 février 2007 relatif aux salaires (annexe I)	357
Indemnités aux frais de déplacements (Annexe I).	358
Avenant n° 97 du 13 juillet 2007 relatif aux rémunérations au 1er juillet 2007 (annexe I)	358
Avenant n° 83 du 13 juillet 2007 relatif aux rémunérations au 1er juillet 2007 (annexe II)	358
Avenant n° 81 du 13 juillet 2007 relatif aux rémunérations au 1er juillet 2007 (annexe III)	359
Avenant n° 73 du 13 juillet 2007 relatif aux rémunérations au 1er juillet 2007 (annexe IV)	359
Avenant n° 4 du 24 juillet 2007 relatif aux rémunérations 2007 (transport de déménagement)	360
Avenant n° 1 du 21 décembre 2007 à l'accord du 16 février 2004 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ambulanciers	361
Annexe	361
Avenant du 18 février 2008 relatif à la revalorisation des rémunérations conventionnelles	362
Annexe	362
Avenant n° 74 du 19 mai 2008 relatif aux rémunérations aux 1er mai et 1er octobre 2008 (annexe IV)	367
Annexe	367
Avenant n° 82 du 19 mai 2008 relatif aux rémunérations et indemnités aux 1er mai et 1er octobre 2008 (annexe III)	368
Annexe	368
Avenant n° 84 du 19 mai 2008 relatif aux rémunérations et indemnités aux 1er mai et 1er octobre 2008 (annexe II)	369
Annexe	369
Avenant n° 98 du 19 mai 2008 relatif aux rémunérations au 1er mai 2008 (annexe I)	370
Annexe	370
Avenant n° 5 du 8 juillet 2008 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de déménagement	371
Annexe	371
Avenant n° 2 du 27 octobre 2008 relatif aux salaires (ambulanciers)	372
Annexe	373
Avenant n° 2 du 30 janvier 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2009 dans les entreprises de prestations logistiques	373
Avenant n° 75 du 6 avril 2009 relatif aux salaires aux 1er avril et 1er juillet 2009 (annexe IV)	376
Annexe	376
Avenant n° 83 du 6 avril 2009 relatif aux salaires aux 1er avril et 1er juillet 2009 (annexe III)	377
Annexe	377
Avenant n° 85 du 6 avril 2009 relatif aux salaires aux 1er avril et 1er juillet 2009 (annexe II)	378
Annexe	378
Avenant n° 99 du 6 avril 2009 relatif aux salaires aux 1er avril et 1er juillet 2009 (annexe I)	379
Annexe	379
Avenant n° 3 du 2 juin 2009 à l'accord du 16 février 2004 relatif aux rémunérations des personnels ambulanciers	380
Annexe	380
Avenant n° 54 du 14 décembre 2009 relatif aux frais de déplacement	380
Annexe	381
Accord du 14 décembre 2009 relatif à la revalorisation des rémunérations	381
Annexe	382
Avenant n° 6 du 12 novembre 2009 relatif aux rémunérations	384
Avenant n° 55 du 2 mars 2010 relatif aux frais de déplacement pour l'année 2010	386
Annexe	386
Avenant n° 3 du 13 décembre 2010 relatif au personnel des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	386
Annexe	387
Avenant n° 7 du 2 février 2011 relatif aux taux horaires et aux rémunérations annuelles garanties	389
Annexe	389
Avenant n° 76 du 23 février 2011 relatif aux rémunérations minimales garanties	390
Annexe	390
Avenant n° 84 du 23 février 2011 relatif aux salaires mensuels garantis	391
Annexe	392
Avenant n° 86 du 23 février 2011 relatif aux salaires mensuels garantis	392
Annexe	393
Avenant n° 100 du 23 février 2011 relatif aux salaires mensuels garantis	393
Annexe	394
Accord du 23 mars 2011 relatif à la revalorisation des rémunérations au 1er avril 2011	394
Annexe	395
Avenant n° 58 du 20 décembre 2011 relatif aux frais de déplacement	397
Annexe	398



Avenant n° 77 du 16 avril 2012 relatif aux rémunérations minimales annuelles au 1er avril 2012	398
Annexe	398
Avenant n° 85 du 16 avril 2012 relatif aux salaires mensuels garantis au 1er avril 2012	399
Annexe	399
Avenant n° 87 du 16 avril 2012 relatif aux taux horaires et aux salaires mensuels garantis au 1er avril 2012	399
Annexe	400
Avenant n° 101 du 16 avril 2012 relatif aux salaires au 1er avril 2012	400
Annexe	400
Avenant n° 8 du 26 mars 2012 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles	401
Annexe I	401
Avenant n° 59 du 9 mai 2012 relatif aux frais de déplacement	402
Annexe	402
Avenant n° 9 du 21 novembre 2012 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles	402
Annexe	403
Avenant n° 60 du 19 décembre 2012 relatif aux frais de déplacement des ouvriers	403
Annexe	404
Accord du 19 décembre 2012 relatif aux rémunérations annuelles garanties au 1er janvier 2013	404
Annexe	404
Avenant n° 78 du 19 février 2013 relatif aux rémunérations minimales annuelles au 1er janvier 2013	407
Annexe	407
Avenant n° 86 du 19 février 2013 relatif aux salaires mensuels garantis au 1er janvier 2013	407
Annexe	408
Avenant n° 88 du 19 février 2013 relatif aux salaires mensuels garantis au 1er janvier 2013	408
Annexe	408
Avenant n° 102 du 19 février 2013 relatif aux rémunérations conventionnelles au 1er janvier 2013	409
Annexe	409
Avenant n° 61 du 8 mars 2013 relatif aux frais de déplacement	409
Annexe	410
Avenant n° 10 du 21 mars 2013 relatif aux rémunérations conventionnelles au 1er mai 2013	410
Annexe	410
Avenant n° 62 du 28 avril 2014 relatif aux frais de déplacement	411
Annexe	411
Avenant n° 80 du 10 mars 2015 relatif à l'annexe IV « Ingénieurs et cadres »	411
Annexe	412
Avenant n° 88 du 10 mars 2015 relatif à l'annexe III « Techniciens et agents de maîtrise »	412
Annexe	412
Avenant n° 90 du 10 mars 2015 relatif à l'annexe II « Employés »	413
Annexe	413
Avenant n° 105 du 10 mars 2015 relatif à l'annexe I « Ouvriers »	413
Annexe	414
Accord du 3 novembre 2015 relatif aux rémunérations conventionnelles	414
Annexe	414
Avenant n° 64 du 7 janvier 2016 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe I)	416
Annexe	417
Avenant n° 13 du 12 février 2016 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	417
Annexe	417
Avenant n° 81 du 4 avril 2016 relatif à l'annexe IV « Ingénieurs et cadres »	418
Annexe	418
Avenant n° 89 du 4 avril 2016 relatif à l'annexe III « techniciens et agents de maîtrise »	418
Annexe	419
Avenant n° 91 du 4 avril 2016 relatif à l'annexe II « Employés »	419
Annexe	419
Avenant n° 106 du 4 avril 2016 relatif à l'annexe I « Ouvriers »	420
Annexe	420
Avenant n° 9 du 3 mai 2016 au protocole d'accord du 30 juin 2004 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	420
Annexe	421
Avenant n° 4 du 16 juin 2016 relatif aux rémunérations du transport sanitaire	423
Annexe	423
Avenant n° 65 du 5 juillet 2016 relatif aux frais de déplacements des ouvriers (annexe I)	423
Annexe	424
Avenant n° 14 du 13 décembre 2016 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de déménagement	424
Annexe	424
Avenant n° 66 du 13 mars 2017 relatif aux frais de déplacement des ouvriers	425
Annexe	425
Accord du 7 avril 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles	425
Annexe	426
Avenant n° 82 du 18 avril 2017 relatif à l'annexe IV « Ingénieurs et cadres »	427
Annexe	428
Avenant n° 90 du 18 avril 2017 relatif à l'annexe III « Techniciens et agents de maîtrise »	428
Annexe	428
Avenant n° 92 du 18 avril 2017 relatif à l'annexe II « Employés »	429
Annexe	429
Avenant n° 108 du 18 avril 2017 relatif à l'annexe I « Salaires ouvriers »	430
Annexe	430
Avenant n° 15 du 15 mai 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de déménagement	430



Annexe	431
Avenant n° 10 du 30 juin 2017 relatif à la rémunération des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	432
Annexes	432
Avenant n° 83 du 15 décembre 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe IV)	434
Annexe	434
Avenant n° 91 du 15 décembre 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe III)	435
Annexe	435
Avenant n° 93 du 15 décembre 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe II)	436
Annexe	436
Avenant n° 109 du 15 décembre 2017 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe I)	436
Annexe	437
Accord du 6 mars 2018 portant revalorisation des rémunérations conventionnelles	437
Annexe	438
Avenant n° 16 du 4 mai 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	439
Annexe	440
Avenant n° 67 du 4 avril 2018 relatif aux frais de déplacement des ouvriers	440
Annexe	441
Avenant n° 68 du 6 juillet 2018 relatif aux frais de déplacements des ouvriers (annexe I)	441
Annexe	441
Avenant n° 11 du 30 juillet 2018 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	441
Annexe	442
Avenant n° 111 du 19 décembre 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe I)	445
Annexe	446
Avenant n° 94 du 19 décembre 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe II)	446
Annexe	447
Avenant n° 92 du 19 décembre 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe III)	447
Annexe	448
Avenant n° 84 du 19 décembre 2018 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe IV)	448
Annexe	448
Accord du 15 mai 2019 relatif aux rémunérations conventionnelles au 1er juin 2019	449
Annexe	449
Avenant n° 17 du 15 mai 2019 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	451
Annexe	451
Avenant n° 69 du 24 juin 2019 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe I)	453
Annexe	453
Avenant n° 70 du 26 juin 2019 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe I)	453
Annexe	453
Avenant n° 113 du 3 mars 2020 relatif aux rémunérations conventionnelles au 1er mars 2020 (annexe I)	454
Annexe	454
Avenant n° 95 du 3 mars 2020 relatif aux salaires mensuels garantis au 1er mars 2020 (annexe II)	455
Annexe	455
Avenant n° 93 du 3 mars 2020 relatif aux salaires mensuels garantis au 1er mars 2020 (annexe III)	455
Annexe	456
Avenant n° 85 du 3 mars 2020 relatif aux rémunérations annuelles minimales au 1er mars 2020 (annexe IV)	456
Annexe	457
Avenant n° 71 du 10 juillet 2020 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe I)	457
Annexe	457
Avenant n° 12 du 8 octobre 2020 au protocole d'accord du 30 juin 2004 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	458
Annexe	458
Accord du 23 octobre 2020 relatif à la revalorisation des rémunérations conventionnelles	459
Annexe	460
Avenant n° 72 du 29 octobre 2020 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe I)	461
Annexe	461
Accord du 5 février 2021 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ambulanciers et à l'engagement d'ouverture de négociations à venir (transport sanitaire)	461
Avenant n° 18 du 12 février 2021 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	462
Annexe	462
Avenant n° 13 du 21 mai 2021 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques	463
Annexes	463
Avenant n° 114 du 19 mars 2021 relatif aux rémunérations conventionnelles (annexe I)	465
Annexe	466
Avenant n° 96 du 19 mars 2021 relatif aux salaires mensuels garantis (annexe II)	466
Annexe	467
Avenant n° 94 du 19 mars 2021 relatif aux salaires mensuels garantis (annexe III)	467
Annexe	468
Avenant n° 86 du 19 mars 2021 relatif aux rémunérations annuelles minimales (annexe IV)	468
Annexe	469
Avenant n° 73 du 31 janvier 2022 au protocole relatif aux frais de déplacement des ouvriers	469
Annexe	470
Avenant n° 19 du 1er février 2022 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles dans les entreprises de transport de déménagement	470

Annexe	470
Accord du 3 février 2022 relatif à la revalorisation des rémunérations conventionnelles pour l'année 2022	471
Annexes	472
Avenant n° 74 du 28 février 2022 relatif aux frais de déplacements des ouvriers (annexe 1 de la convention collective)	474
Annexe	474
Avenant n° 6 du 28 mars 2022 à l'accord du 16 février 2004 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ambulanciers des entreprises de transport sanitaire	475
Préambule	475
Avenant n° 115 du 23 mars 2022 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ouvriers (annexe I de la convention collective)	475
Annexe	476
Avenant n° 97 du 23 mars 2022 relatif aux salaires des employés (annexe II de la convention collective)	477
Annexe	477
Avenant n° 95 du 23 mars 2022 relatif aux salaires des techniciens et agents de maîtrise (annexe III de la convention collective)	478
Annexe	478
Avenant n° 87 du 23 mars 2022 relatif aux rémunérations annuelles minimales des ingénieurs et cadres (annexe IV de la convention collective)	479
Annexe	479
Avenant n° 14 du 12 juillet 2022 relatif aux conditions spécifiques d'emploi des personnels des entreprises exerçant des activités de prestations logistiques au 1er septembre 2022	480
Annexes	481
Avenant n° 20 du 19 octobre 2022 à l'accord du 1er février 2003 relatif aux rémunérations conventionnelles	482
Annexe	483
Accord du 25 octobre 2022 relatif à la revalorisation des rémunérations conventionnelles	484
Annexe	484
Procès-verbal de signature	485
Avenant n° 75 du 10 novembre 2022 relatif aux frais de déplacement des ouvriers (annexe 1 de la convention collective)	486
Annexe	486
Avenant n° 96 du 10 novembre 2022 relatif aux rémunérations conventionnelles des techniciens et agents de maîtrise (annexe III de la convention collective)	486
Annexe	487
Avenant n° 98 du 10 novembre 2022 relatif aux salaires des employés (annexe II de la convention collective)	487
Annexe	488
Avenant n° 116 du 10 novembre 2022 relatif aux rémunérations conventionnelles des personnels ouvriers (annexe I de la convention collective)	488
Annexe	489
Protocole d'accord du 24 septembre 1980 sur la mise en place d'un régime de prévoyance d'inaptitude à la conduite	490
Catégories de personnel concernées	490
Risques couverts	490
Bénéficiaires	491
Durée du versement des prestations	491
Montant des prestations	491
Reclassement dans l'entreprise	491
Financement du régime	491
Portabilité	491
Dispositions diverses	492
Date d'application et durée	492
Publicité	492
Textes Attachés	492
Avenant n° 1 du 12 juillet 1982 relatif à la mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite	492
Préambule	492
Convention du 12 juillet 1982 portant mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite Annexe Convention de gestion	492
Engagements de l'association.	493
Date d'effet et durée de la présente convention.	493
Renouvellement et dénonciation et effets de celle-ci.	493
Avenant n° 3 du 7 juillet 1999 relatif au protocole sur la mise en place d'un régime d'inaptitude à la conduite	493
Entrée en application.	494
Dépôt et publicité.	494
Avenant du 17 décembre 2001 relatif à la modification des textes régissant l'IPRIAC	494
Annexe portant sur les statuts de l'IPRIAC Annexe du 5 février 2002	494
Statuts	495
Accord du 22 septembre 2010 portant modification du règlement intérieur de l'IPRIAC	499
Préambule	499
Accord du 22 septembre 2010 portant modification des statuts de l'IPRIAC	500
Préambule	500
Avenant n° 4 du 19 avril 2004 relatif à diverses modifications au protocole d'accord du 24 septembre 1980	501
Préambule	501
Accord du 9 septembre 2004 relatif à la modification de l'accord du 24 septembre 1980	502
Entrée en application	502
Dépôt et publicité	502
Avenant du 26 juin 2008 portant modifications des statuts régissant l'IPRIAC	502
Préambule	503
Accord du 25 novembre 2009 relatif à la désignation de l'institution chargée du régime de prévoyance créé par le protocole d'accord du 24 septembre 1980	503
Adhésion par lettre du 20 mai 2010 de l'OTRE à l'accord du 24 septembre 1980 relatif à la prévoyance	503
Avenant n° 6 du 22 septembre 2010 à l'accord du 24 septembre 1980 relatif à la mise en place d'un régime d'inaptitude à la conduite	504
Préambule	504

Adhésion par lettre du 15 février 2011 de l'OTRE à l'accord du 24 septembre 1980 et aux accords du 22 septembre 2010	504
Accord-cadre du 20 avril 2016 pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés relevant des professions des transports et activités du déchet	504
Titre Ier Dispositions générales	505
Titre II Dispositions relatives au compte individuel de points	506
Titre III Dispositions relatives aux garanties	507
Titre IV Dispositions relatives au haut degré de solidarité	508
Titre V Dispositions relatives à la gestion de l'accord	508
Titre VI Prochaine étape	508
Titre VII Dispositions finales	509
Accord du 20 avril 2016 portant modification du décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955 relatif aux garanties décès et invalidité des salariés	509
Avenant n° 7 du 20 avril 2016 à l'accord du 24 septembre 1980 relatif à l'inaptitude à la conduite	512
Adhésion par lettre du 14 juin 2016 de la FNST CGT aux accords du 20 avril 2016 et à l'avenant n° 7 du 20 avril 2016	514
Avenant n° 1 du 7 mars 2017 à l'accord du 20 avril 2016 portant modification du décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955 concernant les garanties décès et invalidité des salariés relevant des professions du transport	514
Avenant n° 1 du 12 avril 2017 à l'accord-cadre du 20 avril 2016 pour un nouveau modèle de protection sociale des salariés	515
Adhésion par lettre du 23 mai 2017 de la FGT CFTC aux avenants n° 1 du 7 mars 2017 et du 12 avril 2017	516
Avenant n° 2 du 15 février 2019 à l'accord-cadre du 20 avril 2016 relatif au nouveau modèle de protection sociale des salariés	516
Préambule	516
Avenant n° 3 du 17 mars 2021 relatif au nouveau modèle de protection sociale des salariés	517
Préambule	517
Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016)	518
Préambule	518
Accord du 23 mars 2022 relatif au régime de prévoyance des salariés des entreprises du transport de voyageurs	519
Accord du 5 mars 1986 portant création d'une institution de prévoyance	520
Accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel des entreprises exerçant des activités de transport de fonds et valeurs. Etendu en partie par arrêté du 27 juin 1991 JONC 10 juillet 1991.	521
Préambule	521
Champ d'application	521
TITRE Ier : Dispositions particulières à l'ensemble du personnel	522
Embauchage définitif	522
Port d'armes	522
Arrêt de travail	522
Accompagnement des salariés victimes d'agression	522
Inaptitude à l'emploi	522
Décès ou invalidité	522
Régime complémentaire de frais de santé	522
Evolution d'emploi	523
Hygiène et sécurité	523
Travail à temps partiel	523
Jours fériés	524
Changement de résidence	524
TITRE II : Dispositions spécifiques applicables aux différentes catégories de personnel	524
Période d'essai	524
Démission et délai-congé des convoyeurs de fonds	524
Formation professionnelle	524
Congés payés	530
Travail du dimanche des convoyeurs de fonds	530
Interdiction du voyage de fonds et de l'alimentation des appareils distributeurs de billets la nuit (1)	530
Départ en retraite	530
Coefficients	530
Affectation temporaire	530
Polycompétence	531
Salaires minimaux professionnels garantis et 13e mois	531
Prime de risques	532
Prime de prestation sur les automates bancaires	532
Prime de moniteur de tir	532
Application des dispositions générales conventionnelles	532
TITRE III : Dispositions diverses	532
Avantages acquis	532
Commission de suivi	532
Participation aux réunions paritaires	532
Dispositions diverses et entrée en vigueur	532
Publicité et dépôt	533
Textes Attachés	533
Annexe I Nomenclature et définitions des emplois ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 5 mars 1991	533
Nomenclature des niveaux de formation définis par l'éducation nationale	535
Catégories socio-professionnelles (filières et emplois) - Coefficients	535
Annexe II Régime de prévoyance document n° 1 ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 5 mars 1991	535
Régime de prévoyance 'Capital invalidité-décès'	536
Régime de prévoyance 'Inaptitude à la conduite' I.P.R.I.A.C.	537
Annexe III Avenant n° 16 du 23 décembre 2009 à l'accord du 5 mars 1991 relatif aux salaires et aux primes	538
Annexe III	538
Annexe à l'art. 8 (régime complémentaire de frais de santé) ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 5 mars 1991	539
Annexe : Régime complémentaire de frais de santé (art. 8) - Garanties du régime complémentaire de frais de santé	539

Protocole d'accord du 22 mai 2000 relatif à la fin de conflit collectif dans le secteur des entreprises de fonds et valeurs	539
PREMIÈRE PARTIE : Mesures liées à la sécurité	539
DEUXIÈME PARTIE : Revalorisation des salaires minimaux professionnels garantis sur les barèmes 169 heures	540
TROISIÈME PARTIE : Formation professionnelle	540
QUATRIÈME PARTIE : Mesures de fin de conflit	540
Déclaration du contrôleur général du travail des transports : en charge de la mission de conciliation	540
Accord du 10 juillet 2002 relatif au travail de nuit dans le transport de fonds et valeurs	540
Champ d'application	540
Recours au travail de nuit et période nocturne	540
Travail de nuit des personnels sédentaires	541
Travail de nuit des personnels roulants	541
Formation des travailleurs de nuit et égalité professionnelle des femmes et des hommes	542
Mentions sur le bulletin de paye	542
Entrée en application	542
Dépôt et publicité	542
Avenant n° 15 du 16 juillet 2009 à l'accord du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi	542
Avenant n° 18 du 27 mai 2014 à l'accord du 5 mars 1991 portant révision de la nomenclature des primes	542
Avenant n° 13 du 26 septembre 2007 modifiant l'accord du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel des entreprises exerçant des activités de transport de fonds et de valeurs	545
Annexe	548
Avenant n° 14 du 11 mars 2008 portant diverses modifications de l'accord du 5 mars 1991	550
Avenant n° 19 du 4 juillet 2014 à l'accord du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel des entreprises exerçant des activités de transports de fonds et de valeurs	550
Annexe	551
Avenant n° 20 du 12 novembre 2017 à l'accord du 5 mars 1991 relatif au régime de frais de santé	552
Préambule	552
Avenant n° 21 du 11 février 2020 à l'accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel (transport de fonds et valeurs)	554
Préambule	554
Annexe	554
Avenant n° 22 du 20 janvier 2022 à l'accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel (transport de fonds et valeurs)	555
Préambule	555
Annexe	558
Textes Salaires	561
Salaires Avenant n° 12 du 6 novembre 2006	561
Avenant n° 17 du 26 novembre 2012 relatif aux salaires minimaux et aux primes de risques (création de l'annexe III à l'accord national professionnel du 5 mars 1991)	562
Annexe III à l'accord national professionnel du 5 mars 1991	562
Avenant n° 23 du 30 septembre 2022 à l'accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel	562
Annexe	563
Accord du 14 novembre 1991 relatif au conseil d'administration de la CARCEPT-Prévoyance	563
Accord du 7 juillet 1999 portant sur la désignation de l'institution chargée de la gestion du régime de prévoyance créé par le protocole d'accord du 24 septembre 1980 modifié	564
<i>Entrée en application</i>	564
<i>Dépôt et publicité</i>	564
Accord du 7 juillet 1999 portant sur la désignation de l'institution chargée de la gestion des risques à caractère obligatoire visée par l'accord du 5 mars 1986 modifié pris en application du décret n° 55-1297 du 3 octobre 1955	564
Avenant n° 2 du 7 juillet 1999 relatif au régime de prévoyance	564
<i>Entrée en application</i>	565
<i>Dépôt et publicité</i>	565
Accord-cadre sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des personnels des entreprises de transport de fonds et valeurs	565
<i>Préambule</i>	565
TITRE Ier : Champ d'application.	565
TITRE II : Conditions de l'application de l'accord-cadre dans les entreprises	565
Principe	565
Organisation, réduction de la durée du travail	565
Modalités de contrôle et de suivi	567
Conséquences de la réduction du temps de travail sur les rémunérations - Portée sur le taux horaire	567
Dispositions spécifiques applicables au personnel d'encadrement	567
Dispositions relatives à l'emploi	568
TITRE III : Mesures d'accompagnement des dispositions relatives à la réduction de la durée légale du travail	568
Contingent d'heures supplémentaires	568
Dispositions particulières aux personnels employés à temps partiel	568
Dispositions particulières aux personnels employés entre 32 heures et 39 heures hebdomadaires	569
TITRE IV : Dispositions diverses	569
Clause de révision	569
Entrée en application de l'accord	569
Publicité et dépôt	569
Accord du 10 décembre 2018 relatif à l'OPCO (Mobilités)	569
<i>Préambule</i>	569
I. - Constitution de l'OPCO-M	570
II. - Organes de gouvernance	570

III. - Pondération des votes	572
IV. - Modifications du périmètre après la constitution d'OPCO-M	572
V. - Modalités et calendrier de constitution d'OPCO-M	572
Annexes	572
Textes parus au JORF	JO-1
Nouveautés	NV-1
Avenant n° 3 portant adhésion du secteur propreté (8 juillet 2014)	NV-1
Avenant n° 3 à l'accord du 02/04/1998 - CFA voyageurs (10 juin 2015)	NV-1
Accord du 16 juin 2016	NV-2
Avenant n° 14	NV-6
Avenant n°107	NV-7
Avenant n° 1	NV-8
Accord du 12 avril 2017	NV-8
Lettre d'adhésion adhésion FO-UNCP avenant n° 110 et annexes (11 juillet 2018)	NV-19
Avenant n° 112 indemnité kilométrique (19 avril 2019)	NV-20
Accord salaires 2019 (20 septembre 2019)	NV-20
Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019	NV-24
Accord interprofessionnel 4 09 2020 relatif à la garantie de l'emploi en cas de changement de prestataire transport scolaire mayotte (4 septembre 2020)	NV-26
Avenant n°1 modalités d'enregistrement et de contrôle du temps de travail des personnels ambulanciers (5 février 2021)	NV-28
Accord garantie emploi poursuite relations travail changement prestataire (15 novembre 2021)	NV-29
Accord organisation du travail (25 novembre 2021)	NV-31
Avenant n° 88 annexe 4 barèmes des rémunérations (10 novembre 2022)	NV-37
Avenant n°89 rectificatif avt 88 (27 janvier 2023)	NV-38
Liste des sigles	SIG-1
Liste thématique	THEM-1
Liste chronologique	CHRO-1
Index alphabétique	ALPHA-1

Convention nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950

Signataires	
Organisations patronales	L'union des fédérations de transports, groupant les organisations syndicales ci-après : Fédération nationale des transports routiers ; Fédération nationale des associations professionnelles des entreprises de groupage rail et route ; Fédération nationale des correspondants de chemins de fer ; Chambre syndicale des loueurs d'automobiles industriels ; Chambre syndicale des entrepreneurs de déménagements, garde-meubles et transports de France ; Fédération nationale des commissionnaires de transports, commissionnaires en douane agréés, transitaires, agents maritimes et assimilés de France ; Fédération nationale des entreprises de transports auxiliaires des collectivités et administrations publiques ; Association professionnelle des affréteurs routiers ; Syndicat national des transporteurs mixtes rail-route.
Organisations de salariés	Fédération nationale des moyens de transports CGT ; Syndicat national des ingénieurs et cadres des transports CGT ; Fédération nationale Force ouvrière des transports CGT - FO ; Fédération française des syndicats chrétiens d'ouvriers des transports sur route et similaires CFTC ; Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise CFTC ; Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres CFTC ; Syndicat national des cadres de direction et de maîtrise des transports CGC ; Fédération nationale des chauffeurs routier.
Organisations adhérentes	Fédération nationale des employés et cadres du commerce, du crédit, des assurances, de la sécurité sociale et divers CGT-FSN, le 24 juillet 1951 ; Fédération nationale des entreprises de vidange et d'assainissement, le 15 octobre 1956 ; Association nationale des transports 'Les Routiers', le 22 juin 1959 ; Fédérations nationales des chauffeurs routiers, poids lourds et assimilés, le 20 juillet 1961 ; Fédération autonome interprofessionnelle des viandes et de l'alimentation, le 10 octobre 1963 ; Fédération des employés, techniciens et agents de maîtrise (FETAM) CFTC, le 21 mai 1985 ; Syndicat national indépendant des routiers auxiliaires et assimilés CGSI, le 14 mars 1969 ; Syndicat professionnel des représentants en transport, des cadres et agents de maîtrise, des transitaire, le 23 novembre 1973 ; Fédération autonome des transports, le 8 août 1974 ; Fédération générale des transports CSL, le 31 octobre 1980. Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE), le 12 novembre 2003.

CLAUSES COMMUNES

Champ d'application

Article 1er

En vigueur étendu

Modifié par Avenant du 30-6-2004 en vigueur le 1er jour du mois suivant extension BOCC 2004-32 étendu par arrêté du 4-1-2005 JORF 22-1-2005.

1.1. Principe

La présente convention et les accords qui y sont annexés règlent les rapports entre les employeurs et les salariés des entreprises relevant de l'une des activités du transport énumérées ci-après, par référence à la nomenclature d'activité française - NAF - adaptée de la nomenclature d'activité européenne - NACE - et approuvée par le décret n° 92-1129 du 2 octobre 1992.

60-2 B. - Transports routiers réguliers de voyageurs :

Cette classe comprend le transport interurbain de voyageurs par autocars, sur des lignes et selon des horaires déterminés, même à caractère saisonnier.

Cette classe comprend aussi le ramassage scolaire ou le transport de personnel.

60-2 G. - Autres transports routiers de voyageurs :

Cette classe comprend :

- l'organisation d'excursions en autocars ;
- les circuits touristiques urbains par car ;
- la location d'autocars (avec conducteur) à la demande.

60-2 L. - Transports routiers de marchandises de proximité :

Cette classe comprend le transport routier à caractère urbain ou de proximité, consistant à enlever ou à livrer des marchandises emballées ou non lors de déplacement de courte durée.

Cette classe comprend aussi :

- la livraison de béton prêt à l'emploi ;
- la collecte du lait à la ferme.

60-2 M. - Transports routiers de marchandises interurbains :

Cette classe comprend le transport routier de marchandises, régulier ou non, interurbain, sur longue distance et international ; y entre le transport lourd, en vrac, par conteneurs, hors gabarit, etc.

60-2 N. - Déménagement :

Cette classe comprend le déménagement de mobilier de particuliers, de

bureaux, d'ateliers ou d'usines, qu'il soit international, interurbain, intra-urbain ou dans un même immeuble ou site.

Cette classe comprend aussi :

- le garde-meubles ;
- la livraison de meubles et équipements ménagers avec déballage ou installation.

60-2 P. - Location de camions avec conducteur :

Cette classe comprend la location de camions et camionnettes avec conducteur.

63-4 A. - Messagerie, fret express :

Cette classe comprend :

- la collecte d'envois multiples (groupage) de moins de 3 tonnes groupés sur des quais pour constituer des chargements complets aptes à remplir des véhicules de transport pour dégroupage au quai du centre réceptionnaire et livraison au domicile du destinataire ;
- le fret express de marchandises.

63-4 B. - Affrètement :

Cette classe comprend l'affrètement terrestre, maritime et aérien (ou une combinaison de ces moyens) qui consiste à confier des envois sans groupage préalable à des transporteurs publics.

63-4 C. - Organisation des transports internationaux :

Cette classe comprend :

- l'organisation logistique des transports de marchandises en provenance ou à destination du territoire national ou international, par tous les modes de transports appropriés ;
- le transit terrestre, maritime ou aérien ;
- les activités de commissionnaire en douane.

64-1 C. - Autres activités de courrier :

Cette classe comprend :

- les activités postales autres que celles exercées par La Poste ;
- l'acheminement du courrier (lettres et colis), généralement en express.

Cette classe comprend aussi les activités des coursiers urbains et taxis marchandises.

71-2 A. - Location d'autres matériels de transport terrestre :

Est prise en compte, dans cette classe, uniquement la location de véhicules industriels sans chauffeur.

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
	Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance (Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance)	Article 1	179
	Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance (Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance)	Article 1	179
	Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance (Accord du 12 juin 2007 portant modification des conditions générales de la CARCEPT-Prévoyance)	Article 1	179
	Cas particulier des conducteurs victimes d'un accident du travail (Accord du 2 avril 1998 relatif au congé de fin d'activité des conducteurs des entreprises de transport interurbain de voyageurs)	Article 3	105
	Cas particulier des conducteurs victimes d'un accident du travail (Accord du 2 avril 1998 relatif au congé de fin d'activité des conducteurs des entreprises de transport interurbain de voyageurs)	Article 3	105
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))	Article 5	518
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
Accident du travail	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
	Garanties (Accord collectif du 28 mars 2022 portant création d'un régime de prévoyance dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire)		
	Garanties (Accord collectif du 28 mars 2022 portant création d'un régime de prévoyance dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire)		
	Maladie et accident (Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise Annexe III)		
	Maladie et accident (Accord du 27 février 1951 relatif aux employés Annexe II)		
	Maladie et accident (Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres - Annexe IV)		
	Maladie et accident (Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers - annexe I)		
	Maladie et accident (Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise Annexe III)		
	Maladie et accident (Accord du 27 février 1951 relatif aux employés Annexe II)		
	Maladie et accident (Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres - Annexe IV)		
	Maladie et accident (Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers - annexe I)		
	Maladies et accidents (Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950)		
	Maladies et accidents (Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950)		
Accident du travail	Révision programmée des dispositions de la convention collective (Protocole d'accord du 7 novembre 1997 relatif aux rémunérations minimales conventionnelles 1997 et à l'ouverture de négociations visant à la révision programmée des dispositions de la convention collective)		
	Révision programmée des dispositions de la convention collective (Protocole d'accord du 7 novembre 1997 relatif aux rémunérations minimales conventionnelles 1997 et à l'ouverture de négociations visant à la révision programmée des dispositions de la convention collective)		
	Garantie incapacité de travail (Accord du 3 février 2022 relatif aux garanties de prévoyance incapacité pour l'année 2022 (annexe à l'accord cadre du 20 avril 2016))		
Arrêt de travail, Maladie			

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1950-12-21	Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport du 21 décembre 1950	1
1951-02-27	Accord du 27 février 1951 relatif aux employés ; nomenclature et définition des emplois Annexe II	35
	Accord du 27 février 1951 relatif aux employés Annexe II	31
1951-03-30	Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise ; nomenclature et définition des emplois - annexe III	44
	Accord du 30 mars 1951 relatif aux techniciens et agents de maîtrise Annexe III	38
1951-10-30	Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres - Annexe IV	49
	Accord du 30 octobre 1951 relatif aux ingénieurs et cadres ; nomenclature des groupes - annexe IV	55
1958-03-05	Accord du 5 mars 1958 relatif aux régimes complémentaires de retraite et de prévoyance - annexe V	56
1961-06-16	Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers - annexe I	12
	Accord du 16 juin 1961 relatif aux ouvriers ; nomenclature et définition des emplois - annexe I	23
1974-04-30	Accord du 30 avril 1974 relatif aux ouvriers ; frais de déplacement ; taux des indemnités forfaitaires - annexe I	31
	Protocole du 30 avril 1974 relatifs aux ouvriers frais de déplacement (annexe I)	29
1980-09-24	Protocole d'accord du 24 septembre 1980 sur la mise en place d'un régime de prévoyance d'inaptitude à la conduite	
1982-03-24	Accord du 24 mars 1982 relatif à la participation des salariés aux fruits de l'expansion - annexe VI	
	Avenant n° 1 du 12 juillet 1982 relatif à la mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite	
1982-07-12	Convention du 12 juillet 1982 portant mise en application du régime de prévoyance Inaptitude à la conduite Annexe Convention de gestion	
1983-02-25	Accord du 25 février 1983 relatif à la formation professionnelle continue, Association Fongecip transports	
1986-03-05	Accord du 5 mars 1986 portant création d'une institution de prévoyance	
1990-12-05	Annexe I ouvriers salaires Avenant 72 du 5 décembre 1990	
	Accord national professionnel du 5 mars 1991 relatif aux conditions spécifiques d'emploi du personnel des entreprises exerçant des activités de transport de fonds et valeurs. Etendu en partie par arrêté du 27 juin 1991 JONC 10 juillet 1991.	
1991-03-05	Annexe à l'art. 8 (régime complémentaire de frais de santé) ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 5 mars 1991	
	Annexe II Régime de prévoyance document n° 1 ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 5 mars 1991	
	Annexe I Nomenclature et définitions des emplois ACCORD NATIONAL PROFESSIONNEL du 5 mars 1991	
1991-11-14	Accord du 14 novembre 1991 relatif au conseil d'administration de la CARCEPT-Prévoyance	
	Accord du 15 juin 1992 relatif au contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires	
1992-06-15	Déclaration commune des parties signataires annexée au protocole d'accord relatif au contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires du 15 juin 1992	
1992-07-23	Accord du 23 juillet 1992 portant mise en oeuvre du plan social dans les entreprises titulaires d'un agrément en douane	
1992-11-13	Accord du 13 novembre 1992 portant diverses mesures sociales d'accompagnement des dispositions relatives au permis de conduire	
1993-02-22	Accord du 22 février 1993 relatif à la participation au financement de la formation professionnelle continue des entreprises employant dix salariés	
1994-11-23	Accord du 23 novembre 1994 sur le temps de service, les repos récupérateurs et la rémunération des personnels de conduite de marchandises 'grands routiers' ou 'longue distance'	
	Procès-verbal du 23 novembre 1994 relatif au personnel 'grands routiers' ou 'longue distance'	
1994-12-28	Avenant n° 1 du 28 décembre 1994 relatif à OPCA transports	
1995-01-20	Accord du 20 janvier 1995 relatif à la formation obligatoire des conducteurs routiers 'Marchandises'	
1995-07-01		
1996-02-01		
1996-11-21		
1996-12-01		
1996-12-21		
1997-02-01		
1997-03-21		
1997-04-11		
1997-06-01		
1997-06-21		
1997-11-01		
1997-11-01		
1998-04-01		
1998-05-21		
1998-11-11		
1998-12-21		
1999-01-11		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES
TRANSPORTS ROUTIERS ET ACTIVITÉS
AUXILIAIRES DU TRANSPORT DU 21 DÉCEMBRE
1950

IDCC 16

Brochure 3085

SYNTHÈSE

13/03/2023

Remarques

I. Signataires

II. Champ d'application

a. **Champ d'application professionnel**

b. **Champ d'application territorial**

III. Contrat de travail - Essai

a. **Contrat de travail**

b. **Contrat de travail du personnel intermittent et saisonnier**

i. Dispositions générales

ii. Dispositions pour le secteur du transport de déménagement

c. **Contrat de travail des conducteurs en périodes scolaires des entreprises de transport routier de voyageurs (TRV)**

d. **Contrat de travail intermittent des conducteurs scolaires**

e. **Période d'essai**

i. Dispositions générales

ii. Dispositions pour les entreprises de transport sanitaire à La Réunion

f. **CDD d'usage en transport de déménagement**

i. Contrat journalier

ii. Limitation du recours au CDD

g. **Garantie d'emploi en cas de changement de prestataire dans les entreprises de transport routier de voyageurs (TRV) dont dans les Iles de la Réunion**

h. **Garantie d'emploi en cas de changement de prestataire dans les entreprises de transport de fonds et de valeurs**

i. **Garantie d'emploi en cas de changement de prestataire dans les entreprises de transport à Mayotte**

IV. Classification

a. **Ouvriers**

i. Personnel «roulant» marchandises

ii. Personnel de manutention et ouvriers divers

iii. Personnel d'entretien et réparation du matériel automobile

iv. Personnel «roulant» voyageurs

v. Conducteurs accompagnateurs de personnes à mobilité réduite

vi. Personnel des entreprises de transport de déménagement

vii. Personnel des entreprises de transport sanitaire

b. **Employés**

i. Personnel des entreprises de transport routier de marchandises, de voyageurs, des entreprises de transport sanitaire et des entreprises de déménagement

ii. Personnel des entreprises de transport de déménagement

c. **TAM**

i. Personnel des entreprises de transport routier de marchandises, des entreprises de transport de voyageurs (TRV) et des entreprises de déménagement

ii. Personnel des entreprises de transport de déménagement

iii. Personnel des entreprises de transport sanitaire

d. **Ingénieurs et cadres**

i. Personnel des entreprises de transport routier de marchandises et des entreprises de transport de voyageurs (TRV)

ii. Personnel des entreprises de transport de déménagement

e. **Classement des emplois spécifiques des activités de prestations logistiques**

f. **Conducteur scolaire**

g. **Conducteurs en périodes scolaires des entreprises de transport routier de voyageurs (TRV)**

h. **Conducteur affecté au service librement organisés (SLO)**

V. Salaires et indemnités

a. **Rémunération des jeunes salariés de moins de 18 ans**

b. **Salaires et indemnités des ouvriers**

i. Dispositions communes aux différents groupes d'ouvriers

ii. Dispositions applicables aux ouvriers des transports

iii. Dispositions particulières au personnel roulant voyageurs

iv. Tableau des rémunérations minimales horaires et annuelles garanties

c. **Salaires et indemnités des employés**

i. Salaires minimaux professionnels

ii. Tableaux des rémunérations minimales horaires et annuelles garanties

iii. Indemnités complémentaires

iv. Aptitude réduite physique

v. Remplacement temporaire

vi. Indemnité d'entretien pour l'emploi d'engins motorisés à deux roues

d. **Salaires et indemnités des TAM**

i. Salaires minimaux professionnels garantis

ii. Tableau des rémunérations minimales horaires et annuelles garanties

iii. Indemnités complémentaires

iv. Salaires effectifs

v. Aptitude physique réduite

vi. Remplacement temporaire

vii. Frais de déplacements

viii. Indemnité d'entretien pour l'emploi d'engins motorisés à deux roues

e. **Salaires et indemnités des ingénieurs et cadres**

i. Rémunérations minimales professionnelles garanties

ii. Rémunérations effectives

iii. Remplacement temporaire

iv. Frais de déplacement

f. **Rémunération des conducteurs scolaires en contrat de travail intermittent**

g. Salaires et primes dans les entreprises de transports de fonds et de valeurs	
i. Salaires minimaux professionnels garantis	
ii. Prime de risques	
iii. Prime de monitorat	
iv. Prime de prestation sur les automates bancaires	
v. Treizième mois	
h. Médaille d'honneur du travail dans les entreprises de transport de déménagement	
i. Salaires, primes et conditions d'emploi des conducteurs de véhicules de transport de personnes exerçant un « service de tourisme »	
Dispositions particulières au transport touristique occasionnel de voyageurs	
VI. Temps de travail, repos et congés	
a. Temps de travail	
i. des personnels des entreprises de transport de déménagement	
ii. des personnels des entreprises de transport de fonds et valeurs	
iii. des personnels des entreprises de transport routier de voyageurs (TRV)	
iv. des personnels des entreprises de transport sanitaire	
v. Dispositions particulières aux personnels de conduite de marchandise grands routiers; ou longues distances;	
vi. Durée du travail des conducteurs scolaires en contrat intermittent	
vii. Dispositions pour les entreprises de transport routier de marchandise	
viii. Dispositions générales du Travail de nuit	
b. Repos et jours fériés dont rémunération	
i. Repos hebdomadaire dont rémunération	
ii. Repos hebdomadaire des personnels des entreprises de transport routier de voyageurs (TRV)	
iii. Jours fériés	
c. Congés	
i. Congés payés (dispositions générales)	
ii. Congés payés des conducteurs scolaires	
iii. Autres congés	
VII. Déplacements professionnels	
VIII. Formation professionnelle	
a. Opérateur de Compétences (OPCO)	
b. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)	
c. Les contrats de professionnalisation	
i. Durée du contrat de professionnalisation	
ii. Rémunération	
iii. Fonction tutorale	
d. Mise en œuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)	
iv. Apports conventionnels au dispositif légal dont la liste conventionnelle des certifications professionnelles éligibles à la Pro-A	
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)	
ii. Durée de la Pro-A	
iii. Le tutorat	
e. L'apprentissage	
i. Contrat d'apprentissage	
ii. Rémunération minimale des jeunes apprentis	
f. prime de moniteur de tir	
IX. Maladie, accident du travail, maternité	
a. Maladie et accident	
i. Garantie d'emploi	
ii. Indemnisation	
b. Congé de maternité	
X. Retraite complémentaire, Prévoyance et Santé	
a. Retraite complémentaire	
b. Régime de prévoyance des non cadres	
i. Institution de prévoyance	
ii. Bénéficiaires	
iii. Durée de couverture	
iv. Garanties	
v. Cotisations	
vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité	
c. Régime de prévoyance couvrant le risque d'incapacité à la conduite	
i. Institution	
ii. Bénéficiaires	
iii. Risques couverts	
iv. Montant des prestations	
v. Les autres garanties : « Invalidité » et « Capital Décès »	
vi. Cotisations	
vii. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité	
d. Régime de prévoyance des non cadres dans les entreprises de transport sanitaire	
i. Institution de prévoyance	
ii. Bénéficiaires	
iii. Garanties	
iv. Cotisations	
e. Complémentaire santé minimum dans les entreprises de transport routier de voyageurs (TRV)	
i. Champ d'application	
ii. Organisme assureur	
iii. Garanties	

- iv. Cotisations
- v. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties
- vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
- vii. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN
- f. Protection santé dans les entreprises du transport routier de marchandises et des activités auxiliaires du transport**
- i. Organisme assureur
- ii. Bénéficiaires du régime
- iii. Garanties du régime
- iv. Cotisations
- v. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
- vi. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN
- vii. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties
- g. Complémentaire santé dans les entreprises de transport de déménagement**
- i. Organisme assureur
- ii. Bénéficiaires du régime
- iii. Garanties
- iv. Cotisations
- v. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
- vi. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN
- vii. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties
- h. Complémentaire santé dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire**
- i. Organisme assureur
- ii. Bénéficiaires
- iii. Garanties
- iv. Cotisations
- v. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
- vi. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN
- vii. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties
- i. Complémentaire santé dans les entreprises de transport de fonds et de valeurs**
- i. Champ d'application
- ii. Organisme assureur
- iii. Garanties
- iv. Cotisations
- v. Suspension du contrat de travail et maintien des garanties
- vi. Maintien des garanties après rupture du contrat de travail : la portabilité
- vii. Maintien des garanties en application de l'article 4 de la Loi EVIN

XI. Rupture du contrat

- a. Préavis de démission ou de licenciement**
- i. Durée du préavis de démission ou de licenciement
- ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi
- b. Indemnité de licenciement**
- c. Indemnité versée en cas de cessation du contrat de travail pour inaptitude physique à la conduite**
- d. Départ en retraite**
- i. Conditions du départ en retraite
- ii. Indemnité de départ en retraite
- e. Congé de fin d'activité (CFA)**
- i. CFA des conducteurs routiers de marchandises et/ou du transport de déménagement
- ii. CFA des conducteurs des entreprises de transport interurbain de voyageur
- iii. CFA des conducteurs routiers de transport de marchandises et de transport de déménagement dans les entreprises exerçant des activités de transport de fonds et valeurs

Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées les organisations patronales signataires.

I. Signataires

L'union des fédérations de transports, groupant les organisations syndicales ci-après :

Fédération nationale des transports routiers

Fédération nationale des associations professionnelles des entreprises de groupage rail et route

Fédération nationale des correspondants de chemins de fer

Chambre syndicale des loueurs d'automobiles industriels

Chambre syndicale des entrepreneurs de déménagements, garde-meubles et transports de France

Fédération nationale des commissionnaires de transports, commissionnaires en douane agréés, transitaires, agents maritimes et assimilés de France

Fédération nationale des entreprises de transports auxiliaires des collectivités et administrations publiques

Association professionnelle des affréteurs routiers

Syndicat national des transporteurs mixtes rail-route

Fédération nationale des moyens de transports CGT

Syndicat national des ingénieurs et cadres des transports CGT

Fédération nationale Force ouvrière des transports CGT - FO

Fédération française des syndicats chrétiens d'ouvriers des transports sur route et similaires CFTC

Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise CFTC

Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres CFTC

Syndicat national des cadres de direction et de maîtrise des transports CGC

Fédération nationale

Fédération nationale des employés et cadres du commerce, du crédit, des assurances, de la sécurité sociale et divers CGT-FSN

Fédération nationale des entreprises de vidange et d'assainissement

Association nationale des transports "Les Routiers"

Fédérations nationales des chauffeurs routiers, poids lourds et assimilés

Fédération autonome interprofessionnelle des viandes et de l'alimentation

Fédération des employés, techniciens et agents de maîtrise (FETAM) CFTC

Syndicat national indépendant des routiers auxiliaires et assimilés CGSI

Syndicat professionnel des représentants en transport, des cadres et agents de maîtrise, des transitaires

Fédération autonome des transports

Fédération générale des transports CSL

Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE).

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

La Convention collective et les accords qui y sont annexés règlent les rapports entre les employeurs et les salariés des entreprises relevant de l'une des activités du transport suivantes :

Code NAF	Activités visées
60-2 B. - Transports routiers réguliers de voyageurs	Cette classe comprend le transport interurbain de voyageurs par autocars, sur des lignes et selon des horaires déterminés, même à caractère saisonnier. Elle comprend aussi le ramassage scolaire ou le transport de personnel.
60-2 G. - Autres transports routiers de voyageurs	Cette classe comprend : - l'organisation d'excursions en autocars - les circuits touristiques urbains par car - la location d'autocars (avec conducteur) à la demande.
60-2 L. - Transports routiers de marchandises de proximité	Cette classe comprend le transport routier à caractère urbain ou de proximité, consistant à enlever ou à livrer des marchandises emballées ou non lors de déplacement de courte durée. Elle comprend aussi : - la livraison de béton prêt à l'emploi - la collecte du lait à la ferme.
60-2 M. - Transports routiers de marchandises interurbains	Cette classe comprend le transport routier de marchandises, régulier ou non, interurbain, sur longue distance et international ; y compris entre le transport lourd, en vrac, par conteneurs, hors gabarit, etc.
60-2 N. - Déménagement	Cette classe comprend le déménagement de mobilier de particuliers, de bureaux, d'ateliers ou d'usines, qu'il soit international, interurbain, intra-urbain ou dans un même immeuble ou site. Elle comprend aussi : - le garde-meubles - la livraison de meubles et équipements ménagers avec déballage ou installation.
60-2 P. - Location de camions avec conducteur	Cette classe comprend la location de camions et camionnettes avec conducteur.
63-4 A. - Messagerie, fret express	Cette classe comprend : - la collecte d'envois multiples (groupage) de moins de 3 tonnes groupés sur des quais pour constituer des chargements complets aptes à remplir des véhicules de transport pour dégroupage au quai du centre récepteur et livraison au domicile du destinataire - le fret express de marchandises.
63-4 B. - Affrètement	Cette classe comprend l'affrètement terrestre, maritime et aérien (ou une combinaison de ces moyens) qui consiste à confier des envois sans groupage préalable à des transporteurs publics.
63-4 C. - Organisation des transports internationaux	Cette classe comprend : - l'organisation logistique des transports de marchandises en provenance ou à destination du territoire national ou international, par tous les modes de transports appropriés - le transit terrestre, maritime ou aérien - les activités de commissionnaire en douane.
64-1 C. - Autres activités de courrier	Cette classe comprend : - les activités postales autres que celles exercées par La Poste - l'acheminement du courrier (lettres et colis), généralement en express. Elle comprend aussi les activités des coursiers urbains et taxis marchandises.
71-2 A. - Location d'autres matériels de transport terrestre	Est prise en compte, dans cette classe, uniquement la location de véhicules industriels sans chauffeur.
74-6 Z. - Enquêtes et sécurité	Sont prises en compte, dans cette classe, uniquement les activités de transports de fonds et valeurs.